

Sigeif





L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devons de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

**// Choisir le gaz, c'est
aussi choisir l'avenir**

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs privilégiés	10
	Votre contrat de concession	12
02	L'activité au quotidien	16
	Les clients et leurs usages	18
	Les services et les prestations	22
	L'activité de comptage	24
	L'écoute client	28
	La chaîne d'intervention	35
	La sécurité du réseau	42
03	Le patrimoine de votre concession	50
	Vos ouvrages	52
	Les chantiers	59
	Les investissements	63
	La valorisation de votre patrimoine	71
04	Le compte d'exploitation	76
	La synthèse du compte d'exploitation	78
	Les recettes	81
	Les charges	85
	L'équilibre financier	93
05	La transition énergétique	100
	Le gaz vert	102
	La mobilité durable	104
	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	107
06	GRDF & vous	110
	La distribution du gaz, une mission de service public	112
	Une organisation à votre service	117
	Les outils digitaux à votre disposition	122
	Annexes	124
	Lexique	148



No. 31 16 B1 001260 12 NPL12/110 G4
Tm=-25°C...+55°C
T1004
V=1,2 dm³ Pmax 0,5 bar Class 1.5 Env. classes M2/E
Qmax=6 m³/h Qt=0,6 m³/h Qmin=40 dm³/h
m³ 0 0 0 0 0 0 2 6
CE M16 0122 2016 GE Oil & Gas
UNI EN 1359-2006 DRESSER Italia Sr

GRDF
GAS RESEAU
DISTRIBUTION FRANCE

01

L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs privilégiés	10
1.3	Votre contrat de concession	12

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle



1 204 907

Nombre de clients



4 530

Nombre de premières mises en service clients



27 179 GWh

Quantités de gaz acheminées



90,9%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



9 040

Nombre de réclamations



95,0%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat



2024

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



21/11/1994

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



3 026 166 €

Redevance R1 versée



104,48M€

Investissements réalisés
sur la concession



345,02M€

Recettes acheminement
et hors acheminement

Maintenance et sécurité



108,3%

Taux d'atteinte de
l'objectif de surveillance
du réseau



101%

Taux de visites réalisées
sur les postes de
détente réseau



109%

Taux de visites réalisées
sur les robinets



103,2%

Taux de visites réalisées
sur les branchements



21 863

Nombre d'interventions
de sécurité gaz



17 982

Nombre d'incidents

Patrimoine



9 431,27 km

Longueur totale de
canalisations



1 142 528

Nombre de compteurs
résidentiels actifs



24,46 km

Longueur de réseau
développé

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés



Cédric JOLIVET

Chargé de portefeuille

06 47 90 90 71

cedric.jolivet@grdf.fr



Christian FARRUGIA

Directeur Clients Territoires Ile-de-France

06 82 07 34 38

christian.farrugia@grdf.fr

En février 2019, 42 acteurs engagés en faveur de la transition énergétique ont co-signé un texte pour réaffirmer leur soutien au développement d'un modèle français durable de production de gaz renouvelable. En effet, la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) remet en cause l'objectif inscrit dans la loi de Transition Énergétique de 2015, baissant de 10 % à 7 % la part de biogaz dans la consommation totale de gaz en France en 2030. Les acteurs de la filière y voient un coup de frein à l'essor de la méthanisation pourtant promise à un bel avenir.

Lors de la présentation du CRAC le 5 juillet 2018, l'ADEME a présenté l'étude « 100% gaz renouvelable à horizon 2050 ». Cette étude démontre la faisabilité technique, mais aussi économique, d'un scénario 100% gaz vert en 2050. Le potentiel de gaz vert en Ile-de-France est d'environ 18 TWh, ce qui ouvre la voie à de belles perspectives de développement de projets dont les collectivités seront les premières bénéficiaires.

*« Le gaz vert est
l'énergie du 21^{ème}
siècle »*

Au niveau régional, les objectifs fixés dans la stratégie Énergie-Climat témoignent de la volonté politique de développer la filière méthanisation pour favoriser l'autonomie énergétique de la Région. Avec une cible régionale ambitieuse de 7 TWh par an de gaz renouvelable à l'horizon 2030, cette réalité locale n'est pas suffisamment prise en compte dans le projet de PPE qui, en l'état, prive les collectivités locales de leviers concrets pour faire décoller la transition énergétique dans les territoires.

Depuis de nombreuses années, nous savons compter sur le Sigeif, en tant que partenaire dans la promotion des solutions énergétiques performantes au service des actions de maîtrise de l'énergie.

Le Sigeif et GRDF se sont associés pour aider financièrement et techniquement les collectivités souhaitant mettre en place une PAC gaz à absorption. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 12 janvier 2018 auprès des communes adhérentes du Sigeif. L'évaluation technique des 22 dossiers de candidature a permis de sélectionner divers sites sur quatre communes. L'opération a été renouvelée sur 2019.

Les 8 et 9 novembre 2018 ont été l'occasion pour le Sigeif et GRDF d'organiser un voyage d'études à la découverte des gaz du futur. La délégation a eu l'occasion de visiter une plateforme expérimentale de pyrogazéification sur Lyon, ainsi qu'une unité de méthanisation des boues de station d'épuration de la STEP d'Aire de Genève.

Ces visites et les ateliers d'approfondissement sur les gaz verts, ont permis de faire la démonstration aux élus que des solutions concrètes de production locale de gaz renouvelable existent et se développent.

Le projet d'entreprise de GRDF ambitionne d'injecter plus de 12 TWh de gaz vert dès 2023 sur l'ensemble du réseau français, l'équivalent de la moitié des quantités acheminées sur la concession du Sigeif.

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 21/11/1994

Durée d'application : 30 ans

A fin 2018, vot e contrat de concession porte sur les 185 communes suivantes :

77055 - BROU-SUR-CHANTEREINE	91645 - VERRIERES-LE-BUISSON
77108 - CHELLES	91661 - VILLEBON-SUR-YVETTE
77139 - COUNTRY	91689 - WISSOUS
77294 - MITRY-MORY	92002 - ANTONY
77450 - SERVON	92033 - GARCHES
77479 - VAIRES-SUR-MARNE	92004 - ASNIERES-SUR-SEINE
77514 - VILLEPARISIS	92007 - BAGNEUX
78073 - BOIS-D'ARCY	92009 - BOIS-COLOMBES
78124 - CARRIERES-SUR-SEINE	92012 - BOULOGNE-BILLANCOURT
78126 - LA CELLE-SAINT-CLOUD	92014 - BOURG-LA-REINE
78146 - CHATOU	92019 - CHATENAY-MALABRY
78158 - LE CHESNAY	92020 - CHATILLON
78190 - CROISSY-SUR-SEINE	92022 - CHAVILLE
78242 - FONTENAY-LE-FLEURY	92023 - CLAMART
78322 - JOUY-EN-JOSAS	92024 - CLICHY
78358 - MAISONS-LAFFITTE	92025 - COLOMBES
78418 - MONTESSON	92026 - COURBEVOIE
78524 - ROCQUENCOURT	92032 - FONTENAY-AUX-ROSES
78545 - SAINT-CYR-L'ECOLE	92035 - LA GARENNE-COLOMBES
78640 - VELIZY-VILLACOUBLAY	92036 - GENNEVILLIERS
78646 - VERSAILLES	92040 - ISSY-LES-MOULINEAUX
78650 - LE VESINET	92044 - LEVALLOIS-PERRET
78686 - VIROFLAY	92046 - MALAKOFF
91044 - BALLAINVILLIERS	92047 - MARNES-LA-COQUETTE
91097 - BOUSSY-SAINT-ANTOINE	92048 - MEUDON
91136 - CHAMPLAN	92049 - MONTRouGE
91161 - CHILLY-MAZARIN	92050 - NANTERRE
91215 - EPINAY-SOUS-SENART	92051 - NEUILLY-SUR-SEINE
91312 - IGNY	92060 - LE PLESSIS-ROBINSON
91345 - LONGJUMEAU	92062 - PUTEAUX
91363 - MARCOUSSIS	92063 - RUEIL-MALMAISON
91377 - MASSY	92064 - SAINT-CLOUD
91432 - MORANGIS	92071 - SCEAUX
91458 - NOZAY	92072 - SEVRES
91471 - ORSAY	92073 - SURESNES
91587 - SAULX-LES-CHARTREUX	92075 - VANVES

92076 - VAUCRESSON	94028 - CRETEIL
92077 - VILLE-D'AVRAY	94033 - FONTENAY-SOUS-BOIS
92078 - VILLENEUVE-LA-GARENNE	94034 - FRESNES
93001 - AUBERVILLIERS	94037 - GENTILLY
93005 - AULNAY-SOUS-BOIS	94038 - L'HAY-LES-ROSES
93006 - BAGNOLET	94041 - IVRY-SUR-SEINE
93007 - LE BLANC-MESNIL	94042 - JOINVILLE-LE-PONT
93008 - BOBIGNY	94043 - LE KREMLIN-BICETRE
93010 - BONDY	94044 - LIMEIL-BREVANNES
93013 - LE BOURGET	94046 - MAISONS-ALFORT
93027 - LA COURNEUVE	94047 - MANDRES-LES-ROSES
93029 - DRANCY	94048 - MAROLLES-EN-BRIE
93030 - DUGNY	94052 - NOGENT-SUR-MARNE
93031 - EPINAY-SUR-SEINE	94054 - ORLY
93032 - GAGNY	94056 - PERIGNY
93039 - L'ILE-SAINT-DENIS	94058 - LE PERREUX-SUR-MARNE
93045 - LES LILAS	94065 - RUNGIS
93046 - LIVRY-GARGAN	94067 - SAINT-MANDE
93047 - MONTFERMEIL	94068 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES
93048 - MONTREUIL	94069 - SAINT-MAURICE
93049 - NEUILLY-PLAISANCE	94073 - THIAIS
93051 - NOISY-LE-GRAND	94076 - VILLEJUIF
93053 - NOISY-LE-SEC	94080 - VINCENNES
93055 - PANTIN	94081 - VITRY-SUR-SEINE
93057 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	95014 - ANDILLY
93059 - PIERREFITTE-SUR-SEINE	95018 - ARGENTEUIL
93061 - LE PRE-SAINT-GERVAIS	95019 - ARNOUVILLE
93062 - LE RAINCY	95028 - ATTAINVILLE
93063 - ROMAINVILLE	95042 - BAILLET-EN-FRANCE
93064 - ROSNY-SOUS-BOIS	95056 - BELLOY-EN-FRANCE
93066 - SAINT-DENIS	95061 - BETHEMONT-LA-FORET
93070 - SAINT-OUEN	95088 - BONNEUIL-EN-FRANCE
93071 - SEVRAN	95091 - BOUFFEMONT
93072 - STAINS	95151 - CHAUVRY
93073 - TREMBLAY-EN-FRANCE	95197 - DEUIL-LA-BARRE
93074 - VAUJOURS	95199 - DOMONT
93077 - VILLEMOMBLE	95203 - EAUBONNE
93078 - VILLEPINTE	95210 - ENGHIEEN-LES-BAINS
93079 - VILLETANEUSE	95219 - ERMONT
94002 - ALFORTVILLE	95241 - FONTENAY-EN-PARISIS
94003 - ARCUEIL	95268 - GARGES-LES-GONESSE
94004 - BOISSY-SAINT-LEGER	95277 - GONESSE
94011 - BONNEUIL-SUR-MARNE	95280 - GOUSSAINVILLE
94015 - BRY-SUR-MARNE	95288 - GROSLAY
94016 - CACHAN	95351 - LOUVRES
94018 - CHARENTON-LE-PONT	95369 - MARGENCY
94019 - CHENNEVIERES-SUR-MARNE	95409 - MOISSELLES
94021 - CHEVILLY-LARUE	95426 - MONTLIGNON
94022 - CHOISY-LE-ROI	95427 - MONTMAGNY

01

L'essentiel de votre concession

95428 - MONTMORENCY
95430 - MONTSOULT
95489 - PISCOP
95509 - PUISEUX-EN-FRANCE
95527 - ROISSY-EN-FRANCE
95539 - SAINT-BRICE-SOUS-FORET
95555 - SAINT-GRATIEN
95566 - SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

95582 - SANNOIS
95678 - VILLIERS-ADAM
95585 - SARCELLES
95598 - SOISY-SOUS-MONTMORENCY
95612 - LE THILLAY
95660 - VILLAINES-SOUS-BOIS
95680 - VILLIERS-LE-BEL



02

L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	18
2.2	Les services et les prestations	22
2.3	L'activité de comptage	24
2.4	L'écoute client	28
2.5	La chaîne d'intervention	35
2.6	La sécurité du réseau	42

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité

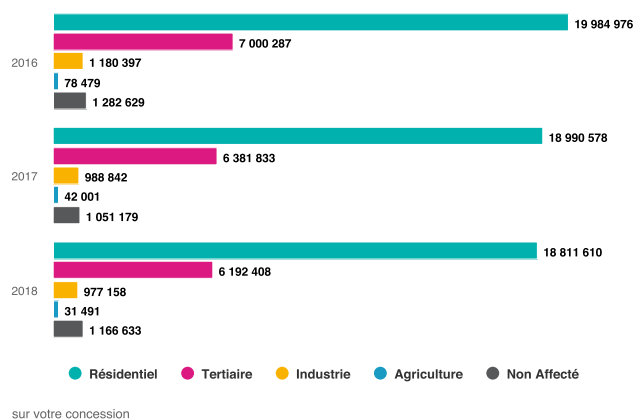
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité



En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 1 204 907. Ce nombre était de 1 216 967 en 2017, et de 1 194 154 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité



En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 27 179 GWh. Cette quantité était de 27 454 GWh en 2017, et de 29 527 GWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

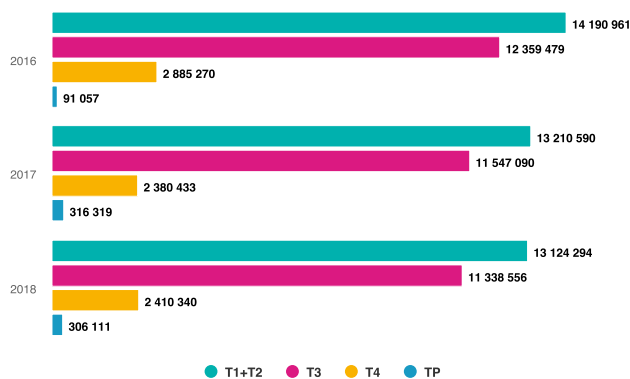
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif



sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif



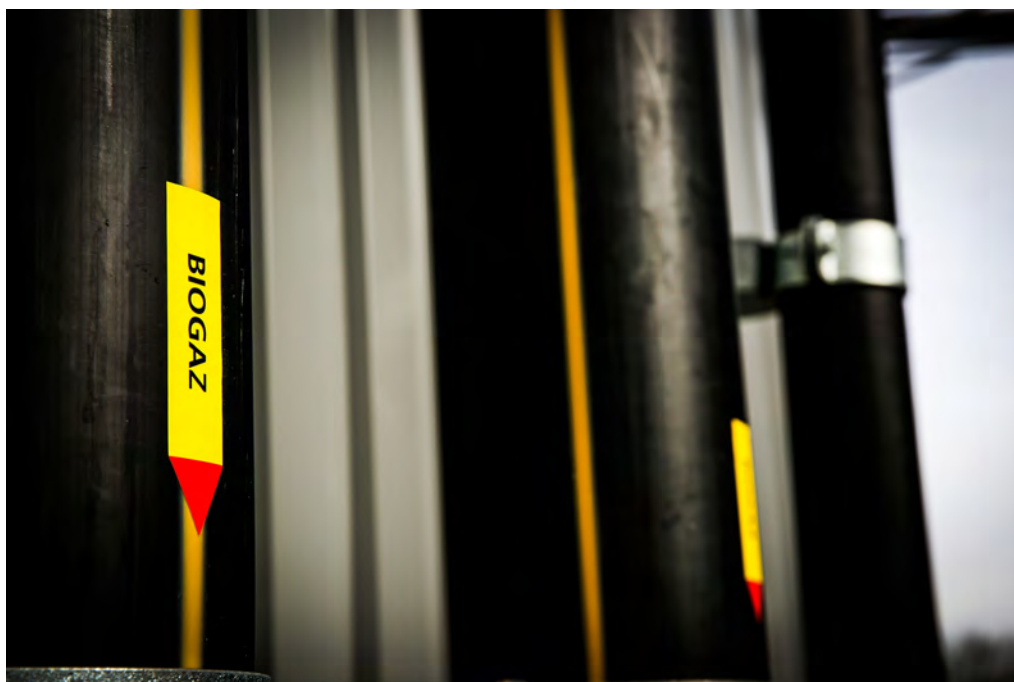
sur votre concession

L'efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2018, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12% de pertes estimées.



2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **www.grdf.fr**

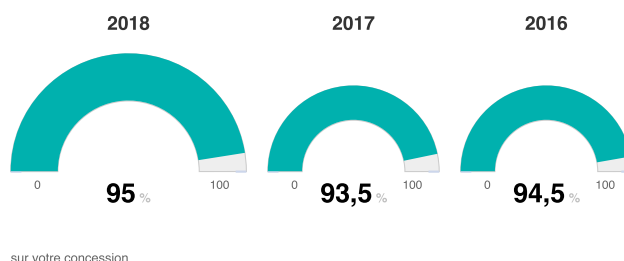
Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

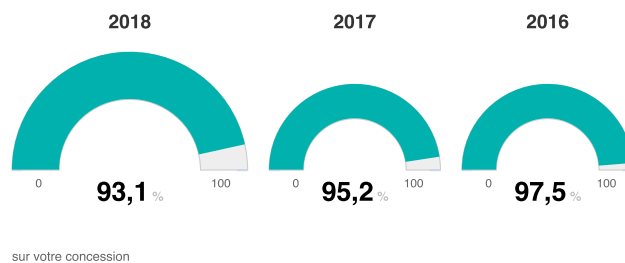
- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,...),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,...).

Principales demandes de prestations réalisées			
	2018	2017	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	119 737	111 348	101 493
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	78 336	91 168	85 556
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	10 489	14 172	21 566
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	49 624	46 641	41 363
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	5 607	5 037	5 522
Déplacement vain	4 810	5 205	5 886
1ère mise en service	4 530	5 241	5 734

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



En 2018, sur votre concession, 4 530 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires, qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles.

Le « taux de relevés sur index réels », consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants, est de 95,3% pour votre concession.

L'indicateur « taux de relevés corrigés » correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0,2% sur votre concession.

Le « taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé » concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 4%.

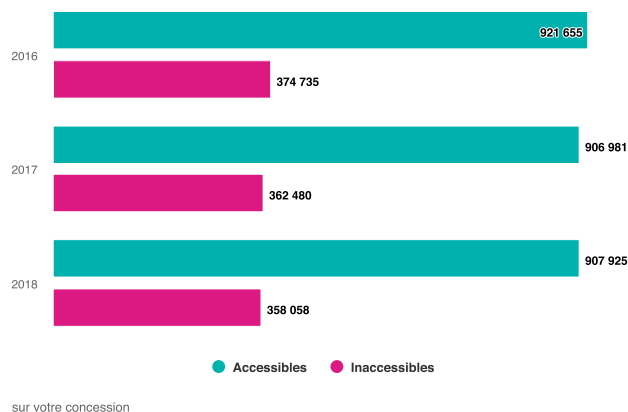
Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

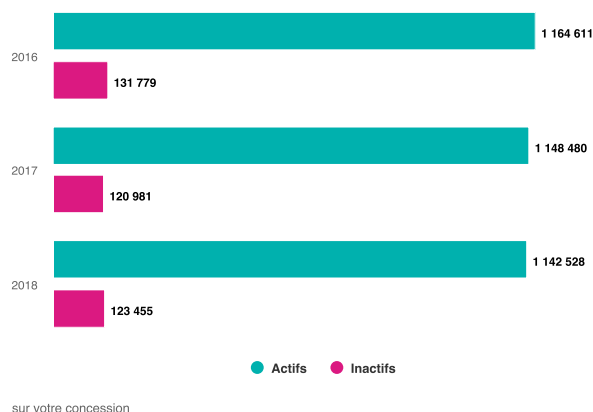
Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31%.

Evolution du nombre de compteurs accessibles et inaccessibles

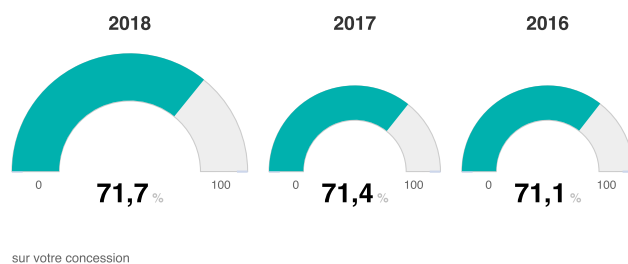


En 2018, sur votre concession le nombre de compteurs est de 1 265 983. En 2017, ce nombre était de 1 269 461 et de 1 296 390 en 2016.

Evolution du nombre de compteurs actifs et inactifs



Taux d'accessibilité des compteurs résidentiels



L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz de GRDF au service de la transition énergétique des territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2018, le déploiement a progressé dans les territoires

A fin 2018, plus d'un millier de communes avait démarré le déploiement programmé sur leur territoire. Le dialogue avec les parties prenantes locales s'est poursuivi tout au long de l'année afin d'accompagner l'installation des compteurs communicants gaz de GRDF dans les communes concernées. Ainsi, conformément à l'attendu, plus de 2,5 millions de dispositifs de comptage ont été installés en cumulé, à fin d'année. Le déploiement dit « par opportunités » réalisé à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mises en service a bénéficié à plus de 420 000 foyers. En parallèle, près de 4 400 concentrateurs ont été posés à fin 2018, assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'informations de GRDF. La majorité des communes raccordées au réseau de gaz naturel a signé une convention cadre d'hébergement pour permettre la pose de ces concentrateurs sur des bâtiments communaux.

En 2019, plus de 1 500 collectivités sont concernées par le déploiement programmé des compteurs communicants gaz de GRDF.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar facilite la maîtrise de l'énergie

Plus de 1,9 millions de compteurs étaient télé-relevés à fin 2018 permettant la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et mensuelles aux fournisseurs de gaz. La finalité de ces données est de permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leurs consommations de gaz. Pour cela, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie (collectivités locales, fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, Agences Locales de l'Energie...) est déterminante.

Les consommateurs peuvent suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis Mon Espace GRDF, espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils ont également la possibilité d'accéder aux services des fournisseurs d'énergie, sous réserve de leur consentement pour disposer de la donnée quotidienne. De nouveaux services seront progressivement proposés par des tiers autorisés, grâce au projet GRDF ADICT de mise à disposition de données, sous forme de flux automatisé et adapté aux services digitaux.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2018, sur votre concession 269 080 compteurs communicants ont été installés et 97 311 en 2017.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

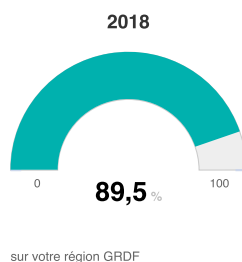
Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h



139 498

appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF a réalisé une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales desservies en gaz naturel. En 2018, plus de 1 000 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF : 97% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente, tout comme en 2017 : 97% des élus et fonctionnaires territoriaux interrogés déclarent avoir une bonne image de GRDF, 93% d'entre eux sont satisfaits des relations entretenues avec les interlocuteurs de GRDF et 89% font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire et pour développer l'usage du gaz dans les transports.

Lorsque l'on évoque le sujet des compteurs communicants gaz, ils sont 93% à déclarer faire confiance à GRDF pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Le professionnalisme et la qualité des relations avec les équipes de GRDF sont fortement appréciés.

A l'attachement au gaz naturel s'ajoute la perception d'opportunités d'avenir comme la méthanisation. De plus en plus d'élus et de fonctionnaires territoriaux s'investissent dans le sujet de la transition énergétique. Ils visent d'une part la diversification énergétique et le développement d'énergies renouvelables avec des solutions décentralisées qui favorisent une indépendance énergétique. Et d'autre part, ils restent attachés à la desserte collective et publique du gaz par un concessionnaire dont l'expertise et la compétence sont saluées.

97% des
collectivités
interrogées sont
satisfaites de GRDF

Les élus encouragent GRDF à les aider à s'approprier les opportunités offertes par le réseau et à les associer pour faire du réseau de gaz un outil essentiel de la transition énergétique. Ils attendent toujours plus de proximité et d'échanges avec GRDF pour les accompagner dans la réalisation de projets sur leurs territoires, pour nouer un véritable « partenariat pragmatique et territorial ».

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015 qui permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les prestations suivantes :

- Raccordement avec/sans extension au réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client
- Dépannage

Ces événements mettent en relation, physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.

Les résultats de la satisfaction sur ces prestations ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.

En vision nationale, sur 2018, certains items dépassent les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à fin 2018

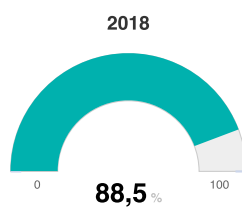
Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel sous 3 jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2018, toutes prestations confondues, il s'agit de près de 6 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

Ces clients saluent positivement cette initiative de rappel et, dans près de la moitié des cas, témoignent de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

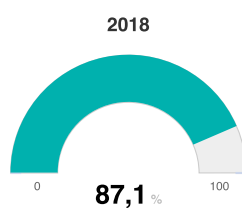
90% de satisfaction,
objectif du projet
d'entreprise GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif



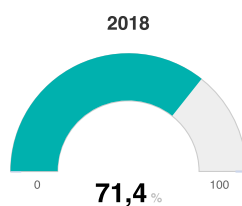
sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention



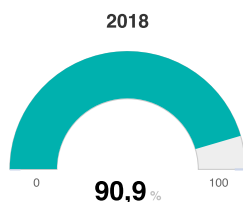
sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur



sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance



sur votre région GRDF



La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients était en décroissance continue depuis 2013 avec une volumétrie en baisse de l'ordre de 10% par an entre 2014 et 2017.

Cependant l'année 2018 a été marquée par une rupture de cette tendance et une hausse de près de 40% des réclamations émises par les fournisseurs.

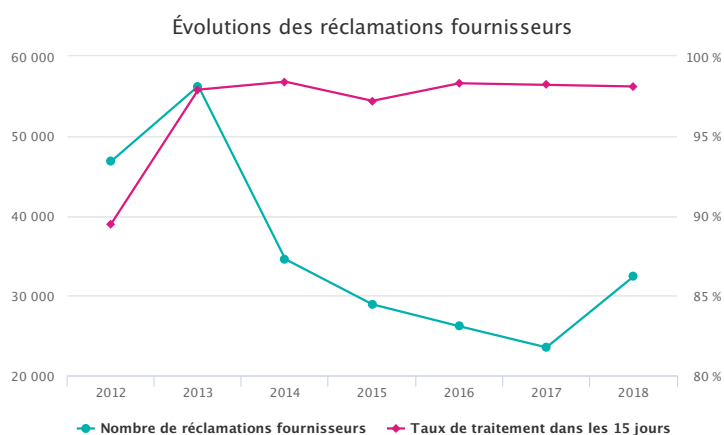
Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Des comportements propres à certains fournisseurs : des erreurs de procédures notamment sur les contestations d'index (non recours aux prestations de vérification de données de comptage avec/sans déplacement) ou des évolutions de pratiques de certains fournisseurs, qui ont tendance à déposer formellement plus de réclamations que précédemment ;
- Des problématiques organisationnelles ponctuelles : du fait de la mise en œuvre progressive au sein de GRDF de l'organisation mono-énergie ou de mouvements sociaux à mi-année ayant pu impacter localement les activités ;
- L'intensification du programme de déploiement de compteurs communicants :

des contestations d'index liées aux changements de compteurs (notamment du fait des déposes des anciens compteurs) et plusieurs incidents relatifs aux systèmes d'information de la chaîne de communication (calcul et/ou publication des données) impactant les relevés évènementiels et cycliques.

Ce dernier point, largement prépondérant dans cette évolution, est cependant à relativiser au regard du triplement du rythme de pose par rapport à 2017, avec environ 2,5 millions de compteurs posés à fin 2018 contre 700 000 à fin 2017, et tendra à disparaître avec la fin du déploiement

A noter que malgré cette volumétrie en hausse, le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs n'a pas significativement évolué et se stabilise au dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 7 jours.



En 2018 sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 96,4%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients sont en augmentation de près de 90% entre 2017 et 2018.

Cette variation de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale à la hausse et progressive depuis 2014 ;
 - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - Enfin une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.
- Une intensification en 2018 du déploiement des compteurs communicants.

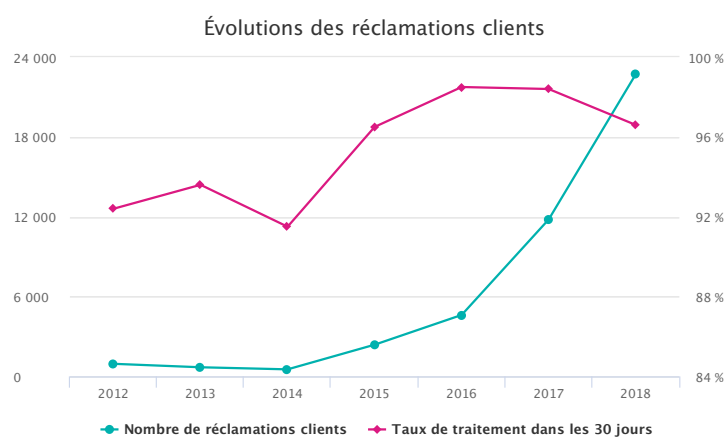
A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement

des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations est en augmentation de 20% par rapport à 2017.

Le nombre de réclamations liées à ce déploiement généralisé est à relativiser. En effet, avec plus de 1,9 millions de compteurs installés en 2018, seul 1% des interventions a fait l'objet d'une réclamation.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en baisse avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Retrouvez ci-dessous l'évolution des réclamations clients directes, au niveau national.

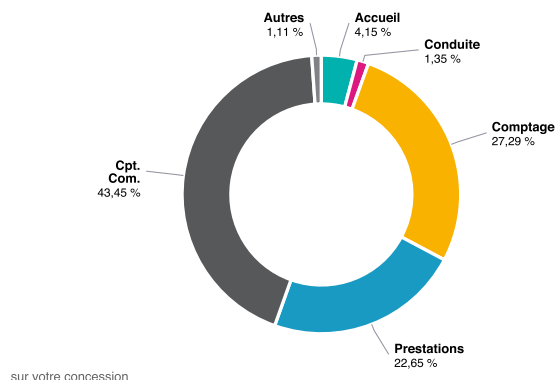


Les réclamations sur votre concession

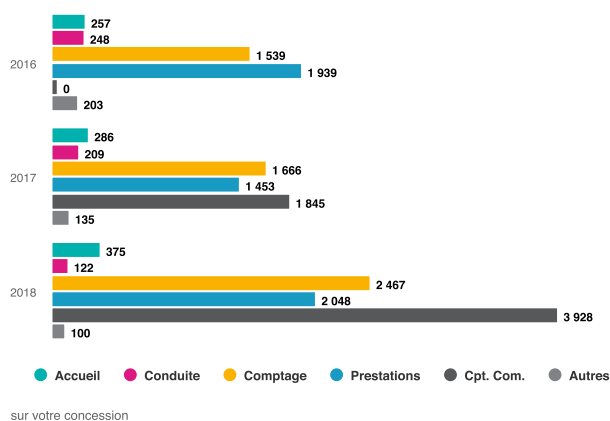
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors compteurs communicants),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : données de comptage liées aux compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2018



Evolution du nombre de réclamations par motif



En 2018, le nombre total de réclamations sur votre concession est de 9 040. Ce nombre total était de 5 594 en 2017, et de 4 186 en 2016.

En 2018 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 98,7%.

2.5 La chaîne d'intervention

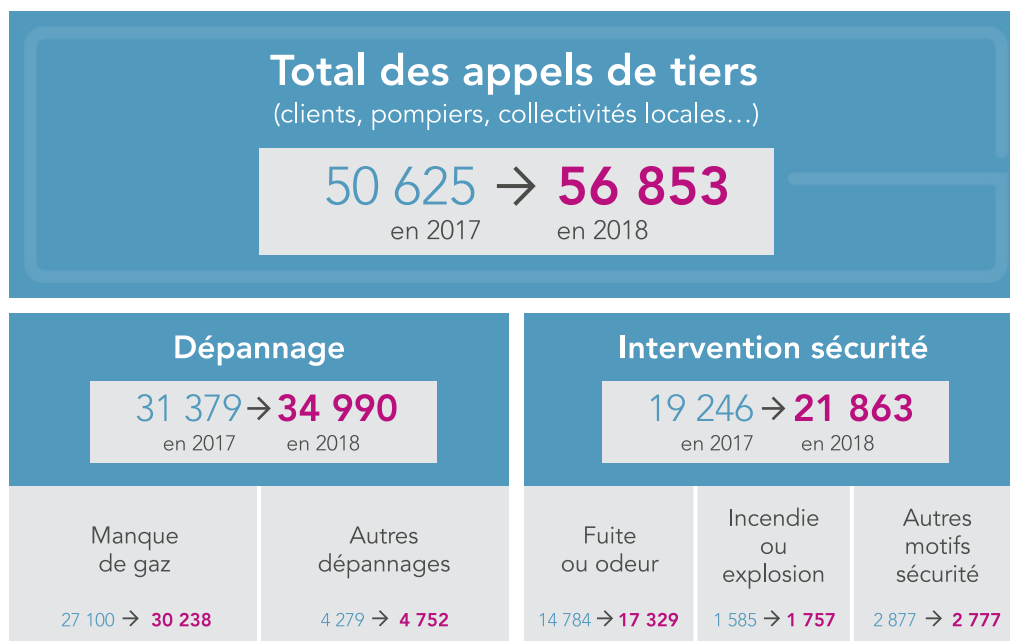
Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis décide de l'opportunité de déclencher, ou pas, une intervention. Dans 98% des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2% des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.



- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés des trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur le département 91, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 98,7%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

15 627 → 17 982
en 2017 en 2018

Incidents, par nature

Manque de gaz
ou défaut
pression sans fuite

2 728 → 2 882

Fuite de gaz
sans incendie ni
explosion

10 793 → 12 864

Incendie
et/ou
explosion

721 → 779

Autres
natures

1 385 → 1 457

Incidents, par siège du défaut

Installations inté-
rieures desservies
par GRDF

3 309 → 4 011

Ouvrages
exploités
par GRDF

11 590 → 13 070

Autres
sièges

728 → 901

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau

379 → 445

Branchement
individuel
ou collectif

5 567 → 6 140

CI, CM et
branchement
particulier

4 714 → 5 505

Poste de détente
et protection
cathodique

142 → 160

Autres ouvrages
exploités par GRDF

788 → 820

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages

862 → 843

Défaut de
mise en œuvre

851 → 1 074

Défaillance
d'installations
à proximité

6 → 8

Incendie

99 → 118

Environnement

429 → 554

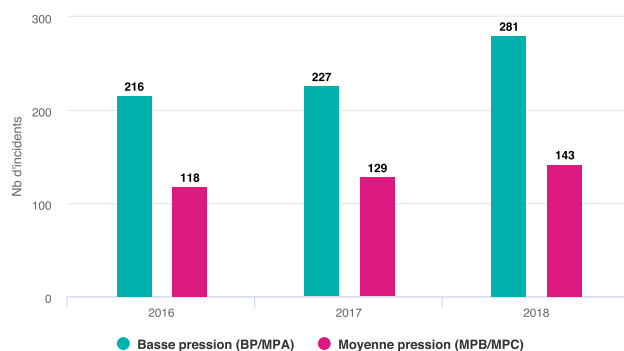
Matériel

9 338 → 10 464

Clients concernés par une interruption
de livraison suite à un incident

38 151 → 39 143

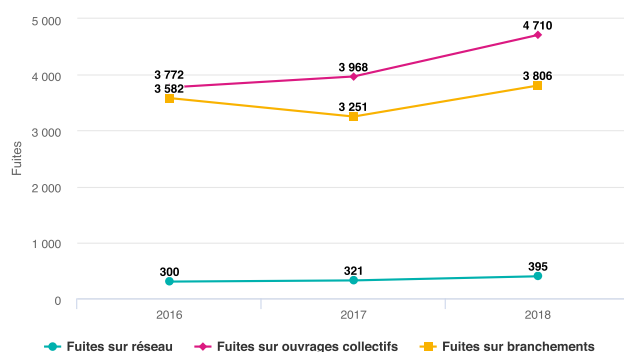
Répartition du nombre d'incidents sur le réseau, par pression



sur votre concession

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2018, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Evolution du nombre de fuites par catégorie



sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

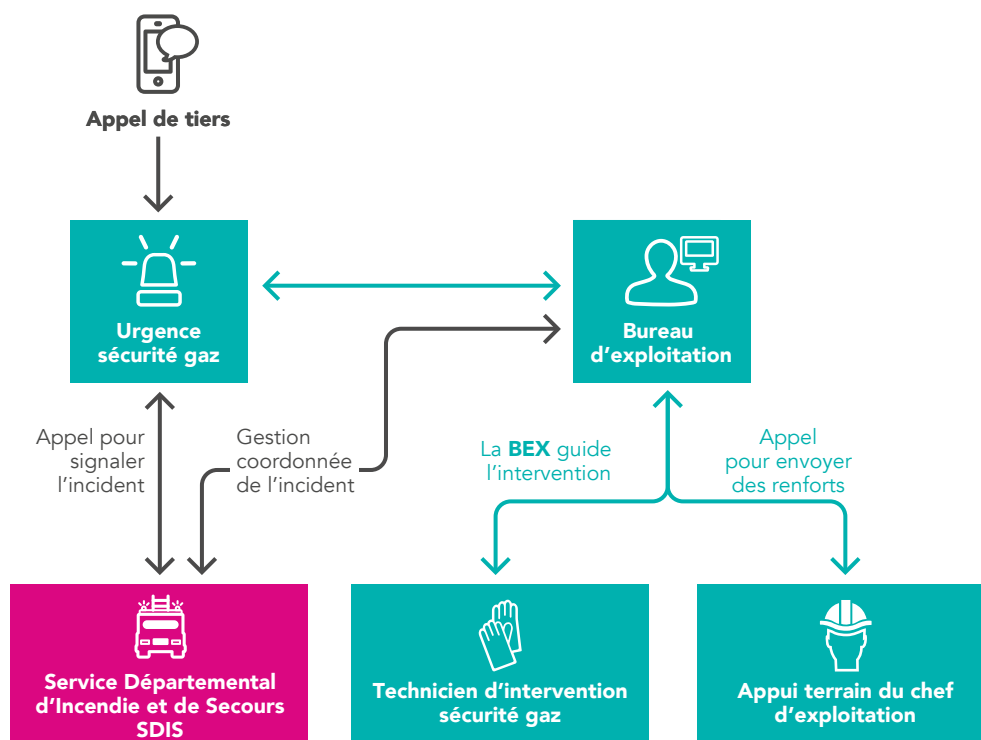
12 incidents significatifs ont eu lieu en 2018

- Le 17 janvier 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un dommage lors de travaux tiers sur une canalisation réseau Avenue Rouget De Lisle à VITRY SUR SEINE (94081). 1500 clients ont été coupés. Sans victime.
- Le 19 janvier 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un dommage lors de travaux tiers sur un branchement individuel sur réseau (BRI) Rue Jacques Vache à ST DENIS (93066). 500 clients ont été coupés. Sans victime.
- Le 15 février 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet

- incident était lié à un dommage lors de travaux tiers sur une canalisation réseau Rue Jean Moulin à VINCENNES (94080). 750 clients ont été coupés. Sans victime.
- Le 7 mai 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un défaillance installation élec à proximité (arc électrique) sur une conduite d'immeuble (CI) Avenue Paul Vaillant Couturier à VITRY SUR SEINE (94081). 1650 clients ont été coupés. Sans victime.
 - Le 30 mai 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à une usure ou une rupture de pièce sur une branchement individuel sur réseau (BRI) Rue Louis Gaudry à ANTONY (92002). 600 clients ont été coupés. Sans victime.
 - Le 20 juin 2018, un appel pour signaler un « autre dépannage ». Cet incident était lié à une fausse manœuvre /erreur sur un branchement individuel sur réseau (BRI) Boulevard De Vanves à CHATILLON (92020). 8 clients ont été coupés. Incident avec présence de victimes.
 - Le 8 août 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un dommage lors de travaux tiers sur une branchement individuel sur réseau (BRI) Rue Edouard Charton à VERSAILLES (78646). 1 clients a été coupé. Incident avec présence de victimes.
 - Le 30 août 2018, un appel pour signaler un incendie ou une explosion. Cet incident était lié à un feu de coffret involontaire sur une branchement individuel sur réseau (BRI) Rue Barbes à MONTREUIL (93048). 760 clients ont été coupés. Sans victime.
 - Le 18 septembre 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un dommage lors de travaux tiers sur une branchement individuel sur réseau (BRI) Rue André Theuriet à BOURG LA REINE (92014). 600 clients ont été coupés. Sans victime.
 - Le 29 septembre 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un facteur lié au matériel sur une branchement individuel sur réseau (BRI) Rue Claude Debussy à BAGNEUX (92007). 1 clients a été coupé. Incident avec présence de victimes.
 - Le 5 octobre 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un dommage lors de travaux tiers sur une canalisation réseau Avenue De La République à VINCENNES (94080). 750 clients ont été coupés. Sans victime.
 - Le 26 octobre 2018, un appel pour signaler une fuite ou une odeur de gaz. Cet incident était lié à un dommage lors de travaux tiers sur une canalisation réseau Rue Du Vieux Pont De Sevres à BOULOGNE BILLANCOURT (92012). 600 clients ont été coupés. Sans victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.



En 2018 sur votre concession, 339 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 21 863 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 91, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 83 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

La crue de Janvier 2018 en Ile-de-France

En janvier 2018, la région Ile-de-France a été concernée par une crue de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Au vu des impacts annoncés par les pouvoirs publics, il a été décidé de ne pas déclencher les plans de crise COREG et ORIGAZ. Ce choix, guidé par le faible impact annoncé en nombre de clients et en durée, s'est révélé judicieux.

Pour autant, il a été jugé nécessaire d'installer une coordination régionale de l'action, directement pilotée par l'Etat-major de la Direction réseaux.

La pré-alerte a démarré le 23 janvier 2018, puis le niveau de l'eau a monté jusqu'au 6 février 2018 dans une cinétique finalement assez lente. Dès le 6 février, le niveau de l'eau est redescendu lentement.

Les impacts en Ile-de-France

En fonction des zones impactées, le niveau atteint pas les eaux était compris entre 60 % et 70 % du niveau de référence.

En l'Ile-de-France, plus 700 clients résidentiels ont été coupés préventivement par GRDF. Les principaux enseignements ont fait l'objet d'une communication formelle à la Préfecture de police. Les points d'amélioration identifiés concernent la communication pendant l'événement, puis pendant la phase de décrue ainsi qu'une plus forte coordination avec le distributeur d'électricité.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site <http://infocoupure.grdf.fr>

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

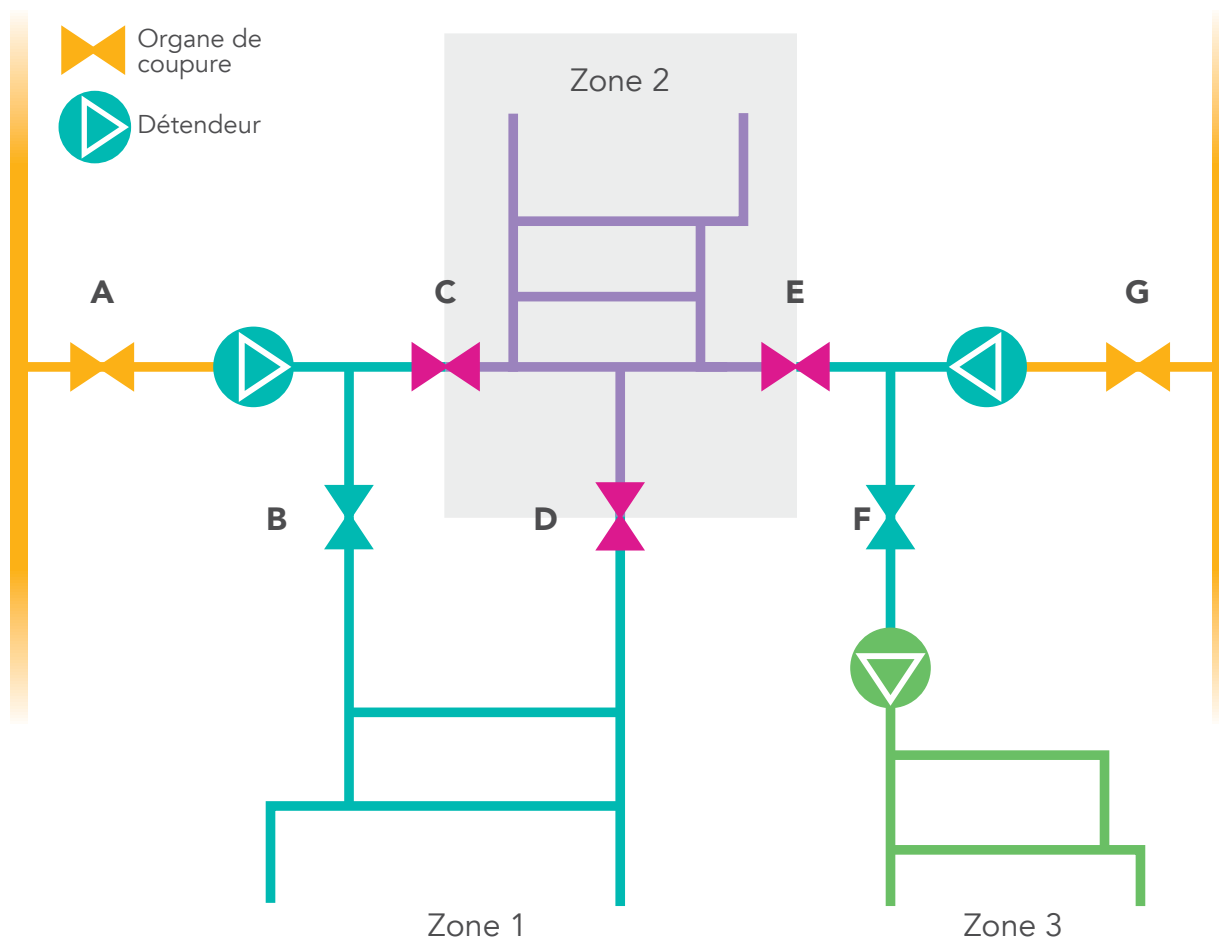
2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

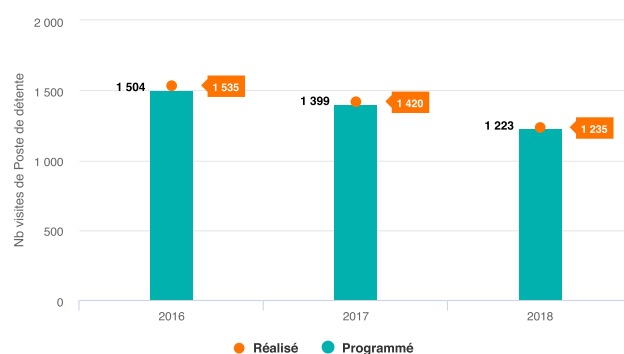


La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

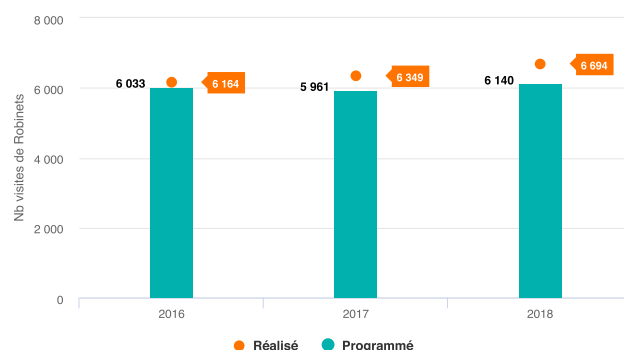
La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)



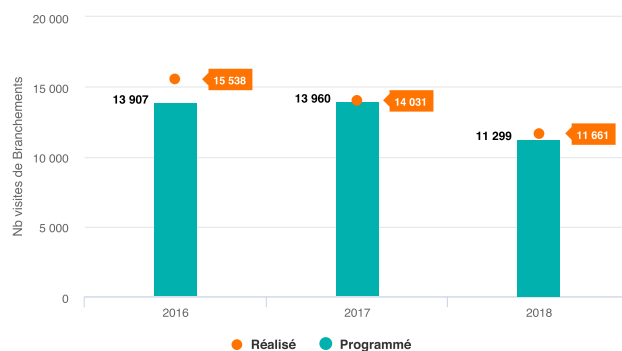
sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)



sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)



sur votre concession

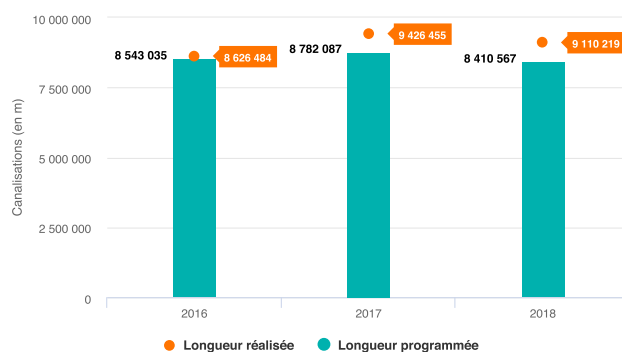
La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)



sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- 8 471 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- 216 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter envi on 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 2 195 médiations chez les habitants. Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 1 448 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflet	20 ans	68 162	58 280	55 797
Compteurs industriels à soufflet	15 ans	1 328	1 191	883
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	2 129	1 397	1 655

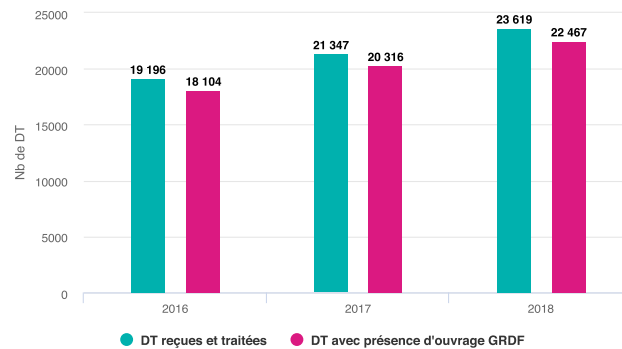
Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

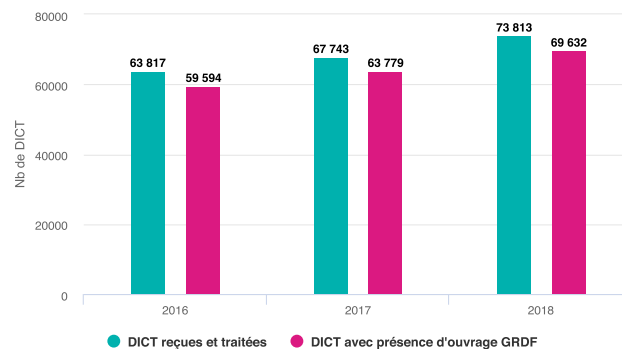
GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)



sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)



sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

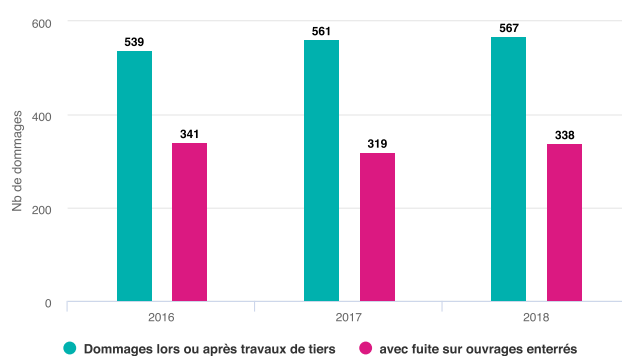
- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le

02 L'activité au quotidien

sous-sol,

- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



sur votre concession

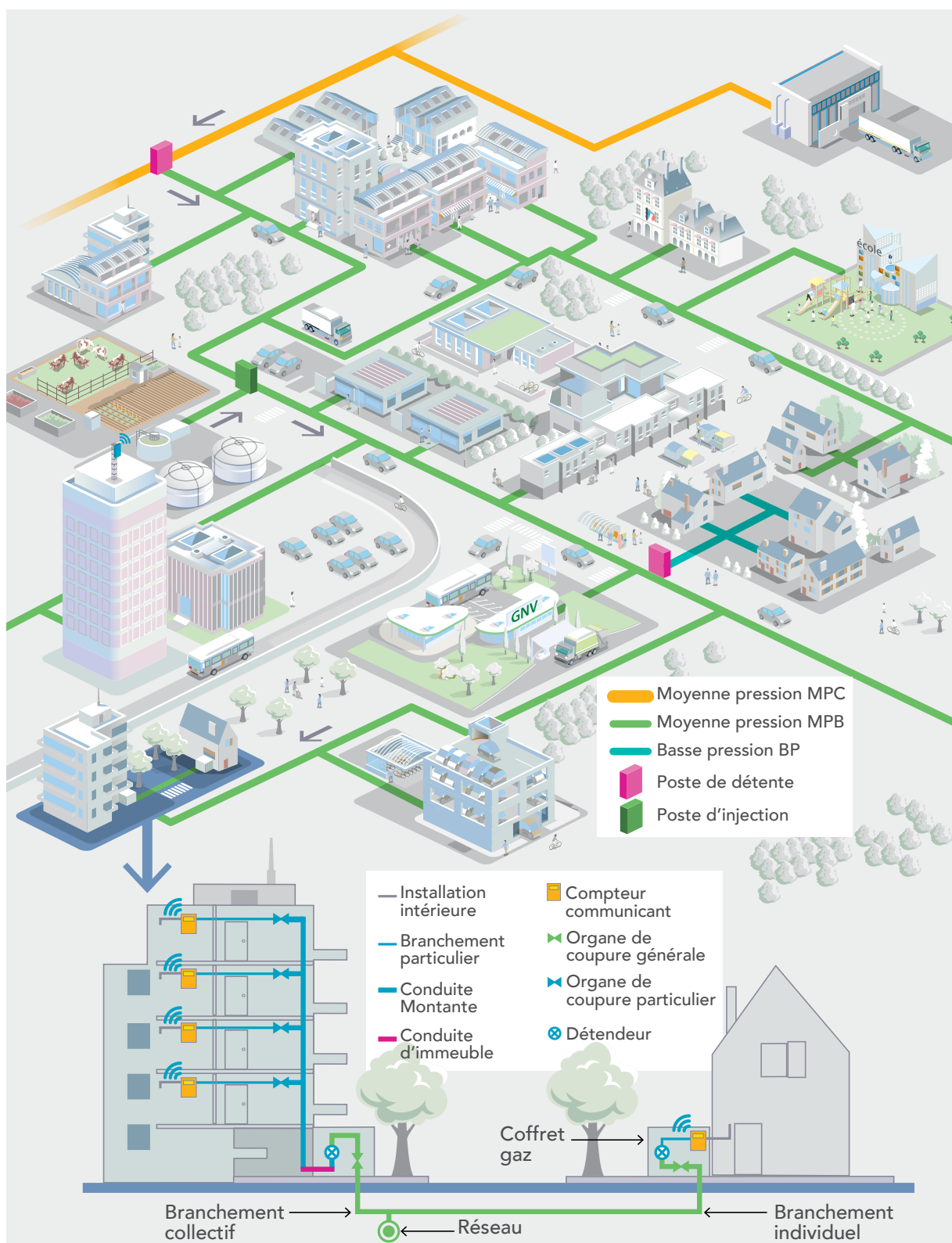


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	52
3.2	Les chantiers	59
3.3	Les investissements	63
3.4	La valorisation de votre patrimoine	71

3.1 Vos ouvrages



Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression $\geq 0,4$ bar).

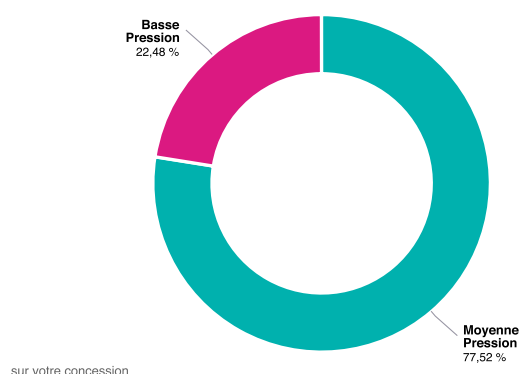
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

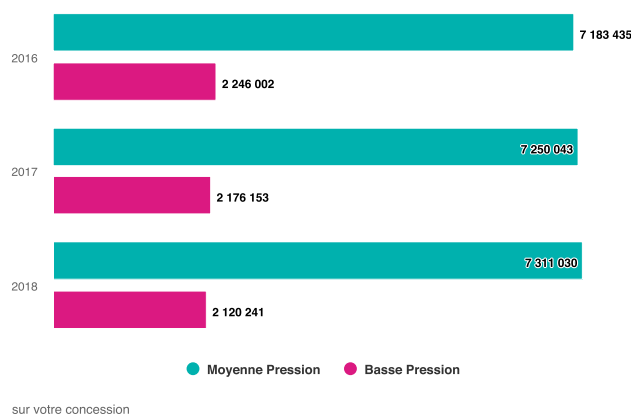
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018



Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)



En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 9 431,27 km. En 2017, elle était de 9 426,2 km, et de 9 429,44 km en 2016.

03 Le patrimoine de votre concession

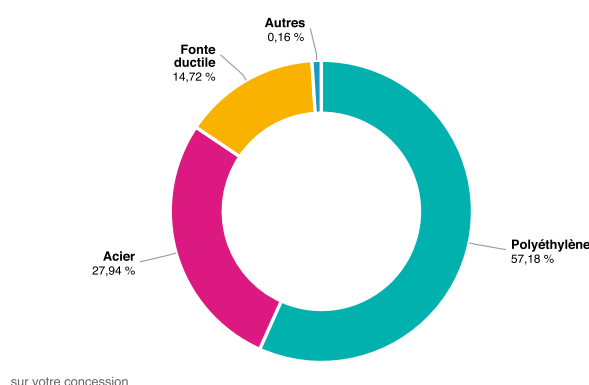
L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières.

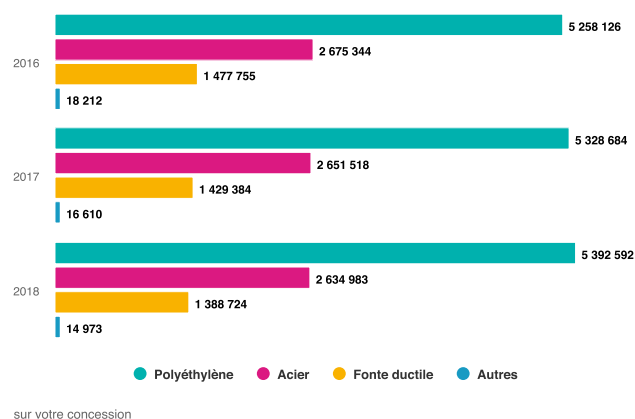
Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018



Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)



L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	2 772	2 816	3 005
Robinets de réseau	9 967	10 134	10 023
Branchements collectifs	98 073	95 408	88 361

L'âge moyen du réseau sur le territoire du Sigeif est de 30 ans.



L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans

Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

Le Plan Corps de Rue Simplifié

GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	9
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	2
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	2
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	3
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		86

03 Le patrimoine de votre concession



3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2018, GRDF a développé le réseau de votre concession de 24,46 km.

Travaux de Développement	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
AVENUE DE LA GARE	1 979 m	0	0
RUE DES BAS HEURTS	922 m	0	0
AVENUE DE LA GARE	868 m	0	0
ROUT DE GOUSSAINVILLE	856 m	0	0
BD R BALLANGER	786 m	0	0
AVENUES DU GÉNÉRAL DE GAULLE ET GALLIENI	722 m	0	2
ZAC MONTS	648 m	0	0
ZAC CHARLES RENARD	505 m	0	0

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals

En 2018, GRDF a déplacé 8,97 km de réseau sur votre concession.

Le patrimoine de votre concession

	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
RUE PLEYEL	574 m	2	10
AVENUE ADRIEN RAYNAL	389 m	0	0
RUE BAILLY SUFFREN	313 m	11	0
BOULEVARD DE STALINGRAD	295 m	12	8
N104 N1	253 m	0	0
RUELLE DE LA BOISSIÈRE	218 m	0	0
AV M DORMOY	198 m	0	0
AV DE L'EUROPE	197 m	0	2



Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, ...), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coo dination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, ...

En 2018, GRDF a modernisé 43,09 km de réseau sur votre concession.

Travaux d'Adaptation et de Modernisation	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
RUE ADOLPHE PAJEAUD	1 193 m	8	74
JEAN DE LA FONTAINE	1 104 m	0	69
RUE DES BAS TILLET	1 030 m	3	112
RUE GABRIEL RUE ROBERT SCHUMANN RUE DE	982 m	6	34
RUE DU MARÉCHAL JOFFRE	964 m	6	76
RUE DES GABILLONS	918 m	3	93
AVENUE ARISTIDE BRIAND	893 m	15	9
AVENUE DES DEMOISELLES	872 m	0	65

Travaux de Déclassement	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
BOULEVARD BINEAU INKERMANN LECLERC	1 554 m	0	0
AV STALINGRAD	1 163 m	0	0
RUE DU 18 JUIN	888 m	0	0

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,

03 Le patrimoine de votre concession

- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 950 millions d'euros en 2018, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers à l'adaptation et à la modernisation du réseau, et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz (dont plus de 3 millions ont d'ores et déjà été installés à fin 2018) et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

03 Le patrimoine de votre concession

- aux premiers pilotes liés au programme changement de gaz pour la conversion du Nord de la France de gaz B en gaz H (augmentation du PCS)

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau, GRDF ayant investi pour cette dernière 300 millions d'euros en 2018, montant stable au cours des dix dernières années et ayant doublé en vingt ans.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau...) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements

Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissements).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages

qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.

- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :

- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

03 Le patrimoine de votre concession

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	52 923 157	51 021 132	50 465 900
Premier établissement	13 400 420	12 647 729	11 383 729
Canalisations de distribution	4 872 614	5 531 966	4 326 737
Branchements	7 491 681	6 727 306	6 308 069
Branchements - Individuels	5 871 568	5 748 356	5 395 173
Branchements - Collectifs	937 239	578 670	550 813
Branchements - Conduites montantes	409 220	224 890	264 459
Branchements - Conduites d'immeubles	273 653	175 389	97 622
Installations techniques	1 036 123	388 456	748 922
Postes de détente	103 094	127 177	123 340
Protection Cathodique	357 893	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	575 136	261 279	625 581
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	39 522 737	38 373 403	39 082 171
Canalisations de distribution	21 649 031	22 145 851	22 010 000
Branchements	17 310 650	15 952 702	16 762 831
Branchements - Individuels	10 431 091	10 196 464	9 568 346
Branchements - Collectifs	4 385 348	4 169 640	4 661 615
Branchements - Conduites montantes	649 492	611 119	1 377 736
Branchements - Conduites d'immeubles	1 844 718	975 477	1 155 133
Installations techniques	563 054	274 849	309 339
Postes de détente	109 338	274 849	292 193
Protection Cathodique	453 716	0	5 022
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	12 123
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	54 631 370	29 209 906	38 738 577
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	2 297 880	3 142 334	2 079 640
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	2 286 187	3 131 874	2 077 366
Autres équipements	11 693	10 460	2 273
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	1 005	0
Mobilier et Matériels Divers	1 614 718	2 187 182	2 443 195
Aménagements	4 376 443	2 575 201	1 508 323
Compteurs	24 543 988	12 050 226	5 019 723
Véhicules et engins d'exploitation	1 097 870	1 185 229	1 183 023
Immobilisations incorporelles	20 700 468	8 068 726	26 504 671
Projets informatiques	12 121 471	3 592 521	24 962 496
Autres immobilisations incorporelles	8 578 997	4 476 204	1 542 175

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les p évisions d'investissements.

03 Le patrimoine de votre concession

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux (montant en euros)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	76 859 154	88 353 825	104 487 126	100 857 842	90 819 063	80 221 571
Développement du réseau	9 678 362	10 671 189	10 770 898	10 840 000	11 470 000	10 970 000
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	5 082 213	4 849 121	4 921 776	5 030 000	4 960 000	4 960 000
sans extension	4 175 533	3 966 530	3 924 612	3 970 000	3 980 000	3 980 000
avec extension	906 679	882 590	997 163	1 060 000	980 000	980 000
Lotissements, zones d'aménagement	1 068 040	1 566 019	1 329 582	1 390 000	1 390 000	1 380 000
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	3 237 175	3 939 943	4 413 033	4 060 000	4 040 000	4 030 000
sans extension	2 284 947	2 396 197	2 511 582	2 450 000	2 450 000	2 450 000
avec extension	952 228	1 543 746	1 901 451	1 610 000	1 590 000	1 580 000
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	290 932	316 105	106 506	360 000	1 080 000	600 000
Dont raccordement en concession	290 932	316 105	106 506	360 000	1 080 000	600 000
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	7 427 122	8 650 574	10 530 572	7 700 000	7 400 000	6 900 000
Adaptation et modernisation des ouvrages	34 138 247	33 601 537	33 086 514	34 986 970	34 078 697	34 327 836
Investissements de structure des ouvrages	4 253 513	2 633 052	1 445 147	2 630 000	1 290 000	880 000
Dont restructurations et renforcements	131 184	68 347	15 856	180 000	30 000	0
Dont schéma de vannage	4 122 329	2 564 705	1 429 290	2 450 000	1 260 000	880 000
Modernisation des ouvrages	28 797 535	29 971 337	31 198 032	31 500 000	31 900 000	32 100 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	19 621 593	21 328 680	21 093 303	21 000 000	21 200 000	21 400 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	5 131 261	4 745 900	6 488 929	6 600 000	6 900 000	6 900 000
Autres investissements de modernisation	4 044 680	3 896 757	3 615 799	3 900 000	3 800 000	3 800 000
Modernisation de la cartographie	1 087 198	997 147	443 334	856 970	888 697	1 347 836
Comptage	7 303 601	15 659 194	28 047 218	32 688 744	24 403 647	14 838 075
Projet Compteurs Communicants Gaz	2 618 948	10 884 489	25 427 943	30 187 186	21 896 486	12 330 915
Postes de livraison clients	1 420 198	1 258 846	1 151 512	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Compteurs et télérelevé	3 264 454	3 515 858	1 467 763	1 301 558	1 307 160	1 307 160
Autres	18 311 820	19 771 329	22 051 922	14 642 127	13 466 718	13 185 659
Logistique	6 115 262	7 471 792	5 358 021	5 070 822	4 896 054	4 885 692
Véhicules	1 183 023	1 185 229	1 097 870	1 013 783	905 675	905 675
Immobilier	2 403 366	3 793 863	2 590 203	2 257 076	2 137 003	2 105 276
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,...)	2 528 873	2 492 699	1 669 948	1 799 962	1 853 375	1 874 740
Système d'information	12 196 558	12 299 537	16 693 900	9 571 305	8 570 664	8 299 966

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans). Pour les contrats ne remplissant pas ce critère, les investissements prévisionnels 2019, 2020, 2021 ne sont pas renseignés.

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par définition, notamment parce que certains investissements ne sont pas à l'initiative de GRDF (ex : « raccordement d'un nouveau client »). Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation est juste.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements imposés par la réglementation au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle. Ils sont prévisibles à 2 ou 3 ans,
- Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères liés à la sécurité des personnes, à la continuité de service et au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages et la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.

Plusieurs rubriques d'investissements prévisionnels sont estimées à partir d'enveloppes budgétaires définies à la maille régionale et/ou nationale qui sont ensuite réparties par concession :

Les prévisions d'investissements Modernisation de la cartographie et Compteurs et télérelevé sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL (Points De Livraison, proche de la notion de client) de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée,

Les prévisions d'investissements Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres) et Système d'information sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon le cas, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national.

03 Le patrimoine de votre concession



3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018

Origine de financement (montant en eu os)			
	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	1 631 220 979	0	68 491 399
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	672 969 926	0	48 105 241
Branchements - Individuels	318 476 671	0	14 490 339
Branchements - Collectifs	115 404 402	0	4 176 451
Branchements - Conduites montantes	153 657 712	0	21 209 440
Branchements - Conduites d'immeubles	85 431 138	0	8 229 011
Premier établissement hors branchements	398 428 590	0	12 309 253
Canalisations de distribution	365 605 505	0	12 010 271
Installations techniques	32 773 695	0	298 982
Postes de détente	20 398 655	0	104 189
Protection Cathodique	4 553 690	0	193 292
Autres équipements	7 821 350	0	1 500
Génie Civil	49 389	0	0
Renouvellement hors branchements	559 656 854	0	8 076 903
Canalisations de distribution	550 826 569	0	8 062 979
Installations techniques	8 830 284	0	13 924
Postes de détente	6 728 579	0	13 924
Protection Cathodique	2 066 487	0	0
Autres équipements	35 218	0	0

03 Le patrimoine de votre concession

Origine de financement (montant en eu os)			
	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	303 174 492	0	0
Installations techniques	36 849 890	0	0
Postes de détente	301 377	0	0
Protection Cathodique	22 592	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	31 250 908	0	0
Autres équipements	5 275 012	0	0
Génie Civil	492 196	0	0
Terrains	87 963	0	0
Mobilier et Matériels Divers	18 262 273	0	0
Aménagements	25 952 539	0	0
Compteurs	90 227 918	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	9 543 979	0	0
Immobilisations incorporelles	121 757 731	0	0
Projets informatiques	90 418 056	0	0
Autres immobilisations incorporelles	31 339 674	0	0



La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers via le tarif de distribution et la valeur qui reste encore à rembourser. En effet, la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire

représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture, conformément au système de régulation qui repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur .

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

03 Le patrimoine de votre concession

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	1 109 332 217	1 095 331 447	53 133 070	56 420 690	109 553 760
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	486 517 226	485 712 638	19 560 750	24 786 027	44 346 778
Branchements - Individuels	237 282 794	241 062 606	8 884 338	12 175 681	21 060 019
Branchements - Collectifs	86 790 399	87 278 090	3 236 097	4 431 142	7 667 239
Branchements - Conduites montantes	99 110 096	94 790 586	4 995 227	4 971 075	9 966 302
Branchements - Conduites d'immeubles	63 333 936	62 581 355	2 445 087	3 208 128	5 653 215
Premier établissement hors branchements	237 767 824	227 577 850	14 272 562	11 984 634	26 257 196
Canalisations de distribution	217 023 587	207 632 003	13 054 976	10 937 073	23 992 050
Installations techniques	20 744 237	19 945 846	1 217 585	1 047 560	2 265 146
Postes de détente	12 835 913	12 237 285	649 657	643 052	1 292 709
Protection Cathodique	2 582 976	2 558 339	197 380	133 414	330 795
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	5 325 346	5 150 221	370 548	271 092	641 641
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	385 047 166	382 040 958	19 299 757	19 650 028	38 949 786
Canalisations de distribution	379 196 522	376 173 564	18 986 488	19 349 430	38 335 919
Installations techniques	5 850 643	5 867 394	313 269	300 597	613 866
Postes de détente	4 615 622	4 479 287	212 226	232 570	444 797
Protection Cathodique	1 227 373	1 381 664	99 201	67 627	166 829
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	7 647	6 441	1 841	398	2 239
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	119 565 607	148 519 105	22 246 795	7 614 279	29 861 075
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	12 193 148	11 772 510	2 400 580	693 111	3 093 691
Postes de détente	227 250	218 060	9 190	11 362	20 552
Protection Cathodique	6 983	6 052	931	349	1 280
Postes clients et équipements de télérelevé	11 919 837	11 510 372	2 378 285	679 175	3 057 460
Autres équipements	39 076	38 026	12 174	2 223	14 397
Génie Civil	191 906	181 627	10 279	9 591	19 871
Terrains	680 416	680 416	0	34 020	34 020
Mobilier et Matériels Divers	6 260 863	6 261 860	1 416 815	346 417	1 763 233
Aménagements	12 519 972	12 407 481	2 340 236	679 812	3 020 048
Compteurs	43 684 907	63 854 604	4 410 344	3 157 261	7 567 605
Véhicules et engins d'exploitation	3 442 209	3 545 843	997 946	197 619	1 195 565
Immobilisations incorporelles	40 592 182	49 814 760	10 670 592	2 496 446	13 167 038
Projets informatiques	20 446 975	24 174 959	7 893 295	1 284 910	9 178 206
Autres immobilisations incorporelles	20 145 206	25 639 800	2 777 296	1 211 535	3 988 832



04

Le compte d'exploitation

4.1	La synthèse du compte d'exploitation	78
4.2	Les recettes	81
4.3	Les charges	85
4.4	L'équilibre financier	93

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation nationale, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », jusque-là intitulée « Part Locale de la Performance Nationale »

04 Le compte d'exploitation

(au regard des principes de régulation incitative) correspondant à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique et les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. C'est la raison pour laquelle elle a été renommée sous l'intitulé « Autres » dans le CRAC 2018.

Le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	345 007 822	338 559 179	347 540 630
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	320 391 569	314 209 532	326 979 004
Recettes liées aux prestations complémentaires	24 616 253	24 349 647	20 561 626
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
Charges	325 106 212	314 996 948	307 450 631
Charges d'exploitation	185 691 428	181 184 357	176 645 929
Charges liées investissements sur les biens concédés	109 553 708	107 559 687	107 030 705
Charges liées investissements autres biens	29 861 076	26 252 904	23 773 997
Produits moins Charges	19 901 611	23 562 231	40 089 999
Impact climatique	-4 400 799	-1 582 397	7 894 331
Contribution à la péréquation	1 886 729	- 132 930	6 269 498
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	22 432 529	25 277 023	25 925 879

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale

En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	345 024 961	338 559 179	347 540 630
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	320 391 569	314 209 532	326 979 003
Recettes liées aux prestations complémentaires	24 633 392	24 349 647	20 561 626
Recettes liées aux prestations du catalogue	17 283 861	16 922 670	17 229 909
Recettes liées aux prestations ponctuelles	8 369 822	8 483 563	8 249 865
Extens°, créat° de raccou ou déplct/modif/supp de brancht	4 919 537	5 367 528	4 922 014
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	3 450 284	3 116 034	3 327 851
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	8 890 370	8 435 972	8 961 399
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	6 225 955	5 773 806	5 970 198
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	2 664 414	2 662 165	2 991 200
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	23 668	3 134	18 645
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	3 255 556	3 488 757	3 037 130
Autres recettes	4 093 975	3 938 219	294 586
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profil », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.



Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)

Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes

Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession.

Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

04 Le compte d'exploitation

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	185 691 427	181 184 356	176 645 928
Main d'œuvre	70 918 131	71 910 398	67 290 185
Achats de matériel, fournitures et énergie	12 416 974	13 000 054	16 570 103
Sous-traitance	10 818 549	11 664 180	11 843 655
Autres charges d'exploitation	73 421 488	64 699 587	61 665 322
Dont immobilier	14 436 528	14 262 093	13 705 289
Dont informatique, poste et telecom	11 834 281	12 453 775	7 920 670
Dont assurances	5 376 793	5 007 248	6 663 240
Dont entretien des véhicules et carburant	634 879	770 573	1 081 915
Dont communication et développement des usages du gaz nature	3 559 121	3 551 267	3 710 384
Dont autres	12 946 453	4 304 944	8 022 196
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont	0	0	0
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont (K1)	0	0	0
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	24 633 429	24 349 684	20 561 626
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	20 561 626
Redevances	3 401 829	3 293 659	3 286 466
Dont redevance contractuelle	3 026 165	2 977 402	2 925 683
Dont redevance d'occupation du domaine public	375 663	316 256	360 783
Impôts et taxes	4 467 191	4 561 961	4 618 091
Dont CVAE et taxes foncières	4 454 988	4 540 665	4 599 394
Dont autres impôts et taxes	12 202	21 296	18 696
Contribution des fonctions centrales mutualisées	10 247 264	12 054 515	11 372 103

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement)

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique

à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
 - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
 - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
 - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,...) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).

- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifique

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.
- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais réglementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Charges d'investissements (montant en euros)			
	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	109 547 472	107 554 570	107 030 704
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	44 346 778	428 301 06	41 876 177
Branchements - Individuels	21 060 019	200 730 76	19 236 586
Branchements - Collectifs	7 667 239	715 800 2	6 919 881
Branchements - Conduites montantes	9 966 302	100 301 77	10 149 195
Branchements - Conduites d'immeubles	5 653 215	556 884 9	5 570 513
Premier établissement hors branchements	26 257 196	266 596 36	27 587 602
Canalisations de distribution	23 992 050	244 372 49	25 325 739
Installations techniques	2 265 146	222 238 6	2 261 863
Postes de détente	1 292 709	130 929 3	1 360 528
Protection Cathodique	330 795	316 300	326 552
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	641 641	596 793	574 782
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	38 943 498	380 648 27	37 566 924
Canalisations de distribution	38 329 684	374 760 16	36 974 478
Installations techniques	613 813	588 811	592 445
Postes de détente	444 797	449 625	449 722
Protection Cathodique	166 810	136 933	139 744
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	2 205	225 1	2 978
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

04 Le compte d'exploitation

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1^{er} juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (C_N).

Tel que : $CCN_N = R_N + CF_N$

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous illustre un investissement réalisé par GRDF pour un montant de 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1%. Il présente, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les valeurs nettes réévaluées en début et en fin d'année, le remboursement économique réévalué, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. Eco. Rééval.	Coût de Financem.	Charges d'invest.
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5% = 22,5	10,0 + 22,5 = 32,5
2	440,0 x 1,01 = 444,4	444,4 - 10,1 = 434,3	444,4 / 44 = 10,1	444,4 x 5% = 22,2	10,1 + 22,2 = 32,3
...					
45	15,3 x 1,01 = 15,5	15,5 - 15,5 = 0,0	15,5 / 1 = 15,5	15,5 x 5% = 0,8	15,5 + 0,8 = 16,3

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financé par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :

$$R_1 = V_1 \div D$$

Dans l'exemple ci-dessus, le remboursement économique de la première année est égal à :

$$450 \div 45 = 10$$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{\text{DébutAnnée}}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N = (VNR_N^{\text{DébutAnnée}}) \div (D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$$\begin{aligned} \text{VNR}_{\text{N}}^{\text{DébutAnnée}} &= \text{VNR}_{\text{N-1}}^{\text{FinAnnée}} \times \text{Inflation} \\ \text{VNR}_{\text{N}}^{\text{FinAnnée}} &= \text{VNR}_{\text{N}}^{\text{DébutAnnée}} - \text{R}_{\text{N}} \end{aligned}$$

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur nette réévaluée en début d'année 2 est égale à :

$$\text{VNR}_{\text{FinAnnée1}} \times \text{Inflation} = 440 \times 1,01 = 444,$$

Et la valeur nette réévaluée en fin d'année 2 est égale à

$$\text{VNR}_{\text{DébutAnnée2}} - \text{R}_2 = 444,4 - 10,1 = 434,3$$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$$\text{CF}_1 = \text{V}_1 \times \text{T}_1$$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($\text{VNR}_{\text{N}}^{\text{DébutAnnée}}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$$\text{CF}_N = \text{VNR}_{\text{N}}^{\text{DébutAnnée}} \times \text{T}_N$$

Dans l'exemple, le coût de financement est ainsi égal à

$$\text{Pour l'année 1 : } 450 \times 5\% = 22,5$$

$$\text{Pour l'année 2 : } 444,4 \times 5\% = 22,2$$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5%

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004. Cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Les charges d'investissement hors concession

En 2018, à l'échelle nationale, elles représentent environ 18% de toutes les charges d'investissement.

04 Le compte d'exploitation

Charges d'investissements (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	29 861 075	26 252 904	23 773 997
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	3 093 691	2 907 394	2 830 852
Postes de détente	20 552	20 680	20 908
Protection Cathodique	1 280	1 300	1 337
Postes clients et équipements de télérelevé	3 057 460	2 871 866	2 794 584
Autres équipements	14 397	13 547	14 022
Génie Civil	19 871	20 457	21 272
Terrains	34 020	33 748	33 859
Mobilier et Matériels Divers	1 763 233	1 735 860	1 532 817
Aménagements	3 020 048	2 549 176	2 384 700
Compteurs	7 567 605	5 750 194	5 283 376
Véhicules et engins d'exploitation	1 195 565	1 119 105	1 041 658
Immobilisations incorporelles	13 167 038	12 136 967	10 645 457
Projets informatiques	9 178 206	9 061 522	9 987 120
Autres immobilisations incorporelles	3 988 832	3 075 445	658 337

4.4 L'équilibre financier

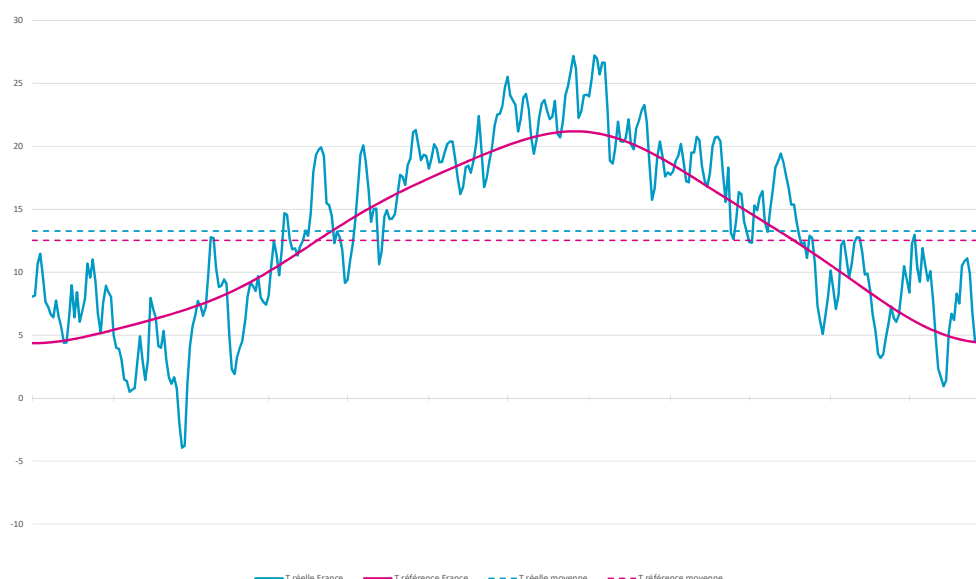
L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'utilisateurs, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

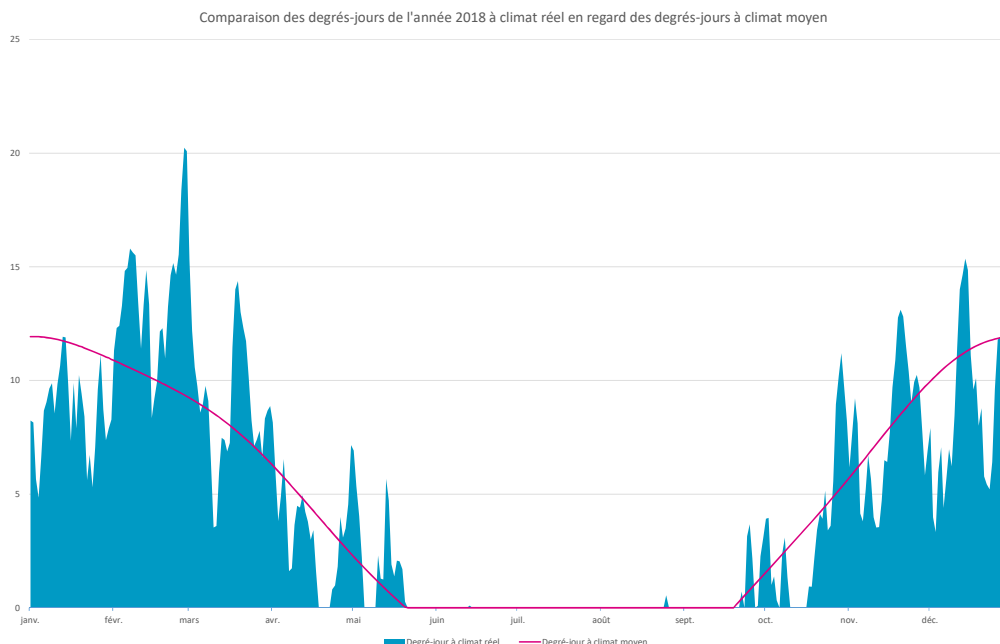
- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Evolution de la température à climat réel et de la température à climat moyen en France en 2018



2018 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,74°C.

04 Le compte d'exploitation



Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des usagers cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation

dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1^{er} juillet 2018

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDs) de septembre 2014 qui enjoint à GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Au 1^{er} juillet 2018,
le tarif a augmenté
de 2,01%

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1^{er} juillet 2018, il a augmenté de 2.01% par rapport au tarif en vigueur au 1^{er} juillet 2017. Cette évolution tient compte de l'inflation moins 0,8%, mais également de l'ajout du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

04 Le compte d'exploitation

En plus de l'évolution annuelle au 1er juillet, le tarif ATRD5 a également évolué au 1er janvier 2018. Il intègre la décision du CorRDIS concernant la rémunération à un fournisseur de gaz lorsqu'il agit pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution auprès du client final. Celle-ci a abouti à la mise en place par la CRE, d'une mise à jour du tarif ATRD5, qui vient augmenter la part fixe (abonnement) à hauteur d'un terme Rf correspondant aux contreparties financières versées par GRDF aux fournisseurs. Ainsi, pour les clients ayant souscrit à une des options tarifaires T3, T4 ou TP, la hausse de la part fixe a été de 90,96€ par an et de 6,84€ par an pour les clients ayant opté pour une des options tarifaires T1 ou T2. L'évolution ainsi que les éléments de contexte et d'analyse ayant abouti à cette décision de la CRE ont été publiés dans la délibération n°2017-238 en date du 26 octobre 2017.

Comme précisé dans la délibération de la CRE, GRDF verse dorénavant aux fournisseurs une contrepartie financière pour la gestion de la clientèle. En moyenne, l'augmentation du tarif ATRD est directement et intégralement compensée par cette contrepartie financière versée aux fournisseurs. Cette augmentation sera donc en principe sans impact sur la facture de fourniture gaz des clients.

Dans le compte d'exploitation de la concession, cette charge liée au terme Rf a été ventilée en fonction de la clé patrimoniale nombre de PDL.



Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique, jusqu'alors appelée « Part locale de la performance nationale de l'opérateur » est calculée par différence entre

les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Si le chiffre est positif cela signifie que les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

Il convient de noter que le tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation moins 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

A la suite d'une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8%

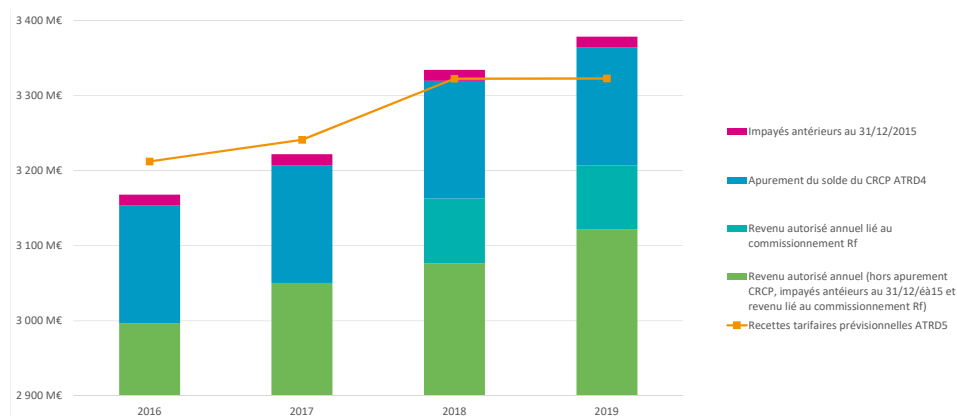
L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 sur l'inflation moins 0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF a perçu plus de revenus en 2017 et en percevra moins en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation

04 Le compte d'exploitation

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.



Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels. Ainsi, pour respecter l'équilibre tarifaire global défini par la CRE sur la période 2016-2019, les recettes autorisées pour l'année 2018 deviennent inférieures à la somme de tous ces éléments après avoir été supérieures au cours des deux premières années de la période tarifaire de l'ATRD5. Cela sera également le cas en 2019.



GRDF

05

La transition énergétique

5.1	Le gaz vert	102
5.2	La mobilité durable	104
5.3	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	107

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants...), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiée ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

L'Île-de-France première région de la méthanisation

La méthanisation est déjà bien ancrée en Île-de-France. En effet, les collectivités locales franciliennes ont dès 2011 fait le pari du gaz renouvelable.

Ainsi, début 2019, pas moins de 12 sites injectent déjà du biométhane dans les réseaux gaziers franciliens et 120 projets d'injection sont actuellement à l'étude pour un potentiel de plus de 2,7 TWh/an. De quoi chauffer 225 000 foyers ou faire rouler 12 000 bus au GNV.

Au niveau régional, les objectifs fixés dans la stratégie Énergie-Climat témoignent de la volonté politique de développer la filière méthanisation pour favoriser l'autonomie énergétique de la Région. Avec une cible régionale ambitieuse de 7 TWh/an par an de gaz renouvelable produit en Île-de-France à l'horizon 2030.

12 sites en injection
en Île-de-France



5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO₂ en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO₂ libéré à l'échappement est équivalent au CO₂ absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croître sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercity, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre concession, il y a 41 stations GNV raccordées au réseau GRDF. Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correspond à 212 GWh.

Dans le cadre du contrat de service public conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

Un doublement des véhicules et des stations GNV depuis 3 ans

Une soixantaine de stations (Bio)GNV, dont 19 publiques, sont d'ores et déjà ouvertes sur le territoire francilien et de nombreux projets émergent. Le BioGNV représente une alternative écologique et économique pour le transport de marchandises et de voyageurs.

GRDF accompagne, non seulement les territoires pour répondre aux objectifs de mobilité durable, mais aussi les entreprises porteuses de projets telles que Segula Technologie avec « Green Deliriver ». Cette navette fluviale hybride approvisionnée en GNV, propre, durable et surtout locale, s'impose comme la nouvelle alternative aux réseaux routiers et ferrés. Cette innovation permettra à l'avenir de décongestionner les villes et réduire de manière significative les émissions de GES.

Avec 4 500 véhicules au GNV, l'Île-de-France représente le quart du parc français !

De plus en plus d'entreprises font le choix du GNV. Parmi elles, citons le Groupe Galeries Lafayette qui a pris ce virage dès 2015 et réalise désormais en mobilité durable, toutes ses livraisons en Île-de-France, soit plus 2 000 km quotidiens, dont la moitié en BioGNV !



5.3 Les données au service de la maîtrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, ...

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée...
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.



06

GRDF & vous

6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	112
6.2	Une organisation à votre service	117
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	122

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

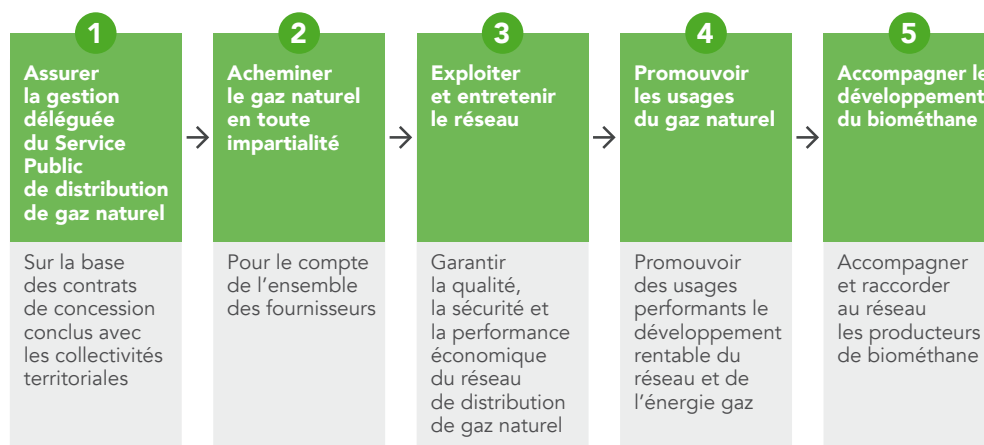
GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.



La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rémunération par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle réglementaire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de

fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour construire le cadre tarifaire péréqué en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1^{er} juillet de chaque année.



La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1^{er} juillet de chaque année.

La délibération du 12 avril 2018 a prévu une hausse tarifaire de 2,01% au 1^{er} juillet 2018 par rapport au tarif précédent. La grille tarifaire ci-dessous s'applique du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018

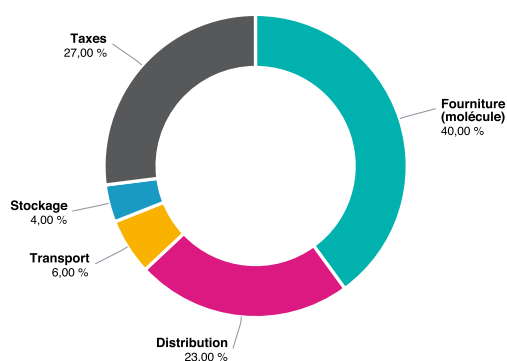
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	28,70 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 795,60 €	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2018 (source : site Internet CRE).

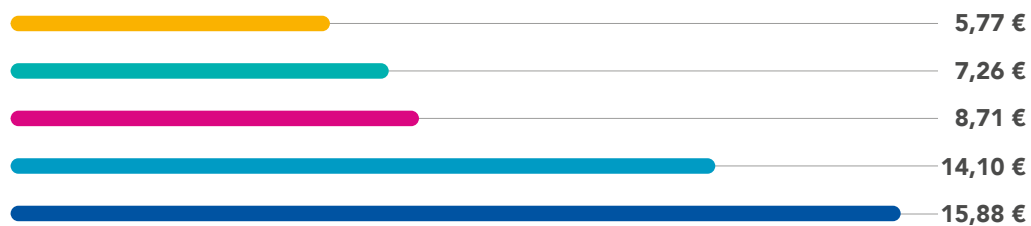
Facture type d'un client résidentiel



Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018. Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).



Bois granulés en vrac

Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel

Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique

100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane

100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité

Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

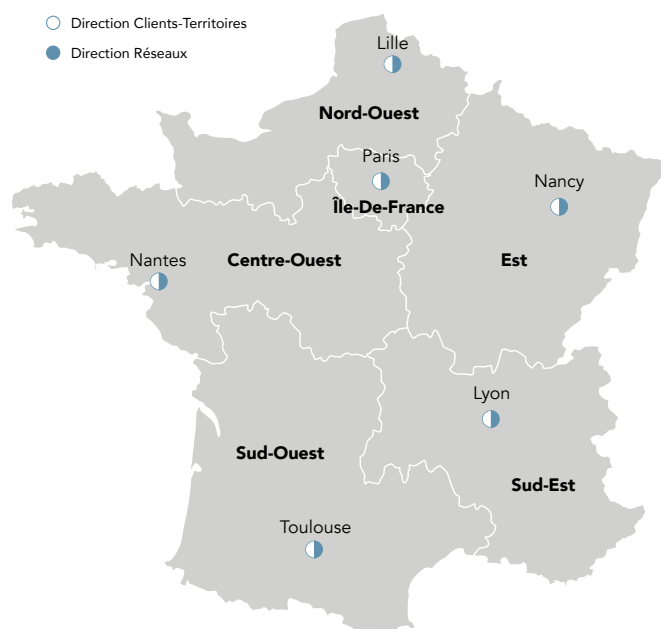
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
 - Acheminement & gestion de la clientèle
 - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
 - Concessions et nouveaux usages du gaz (filiale biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling



Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
 - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
 - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
 - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

- Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
- Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
 - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
 - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
 - Satisfaire les clients au quotidien
 - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1^{er} janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

- pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Essonne, GRDF a fait travailler un ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km

de réseau de gaz naturel,
soit plus de 5 fois
le tour de la terre

286 TWh

de gaz naturel
acheminé
corrigé du climat

973 millions d'€

investis pour développer,
entretenir et exploiter
le réseau

1 million d'€

consacré chaque jour
à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 475
collaborateurs



432
embauches en
CDI



662
alternants vont être
formés chez GRDF



3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires



Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients

en France

9 557 communes

desservies par le réseau
de distribution de gaz naturel

77 % de la population

habite une commune desservie
en gaz par GRDF

330 stations GNV

raccordées sur le réseau GRDF

70 sites

d'injection de biométhane
exploités dans le réseau GRDF

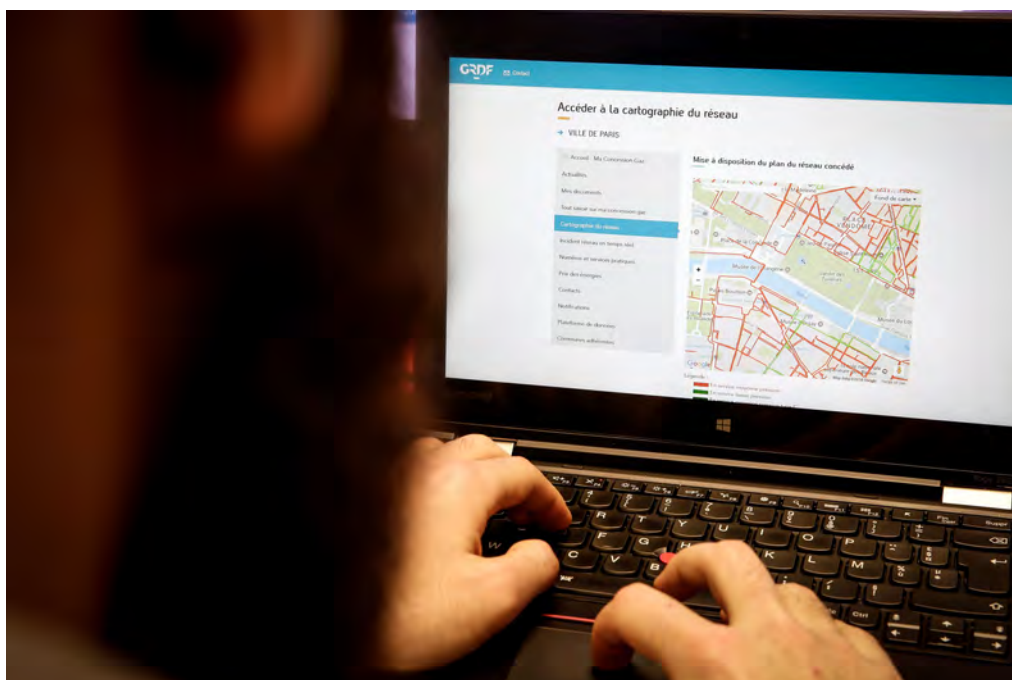
6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

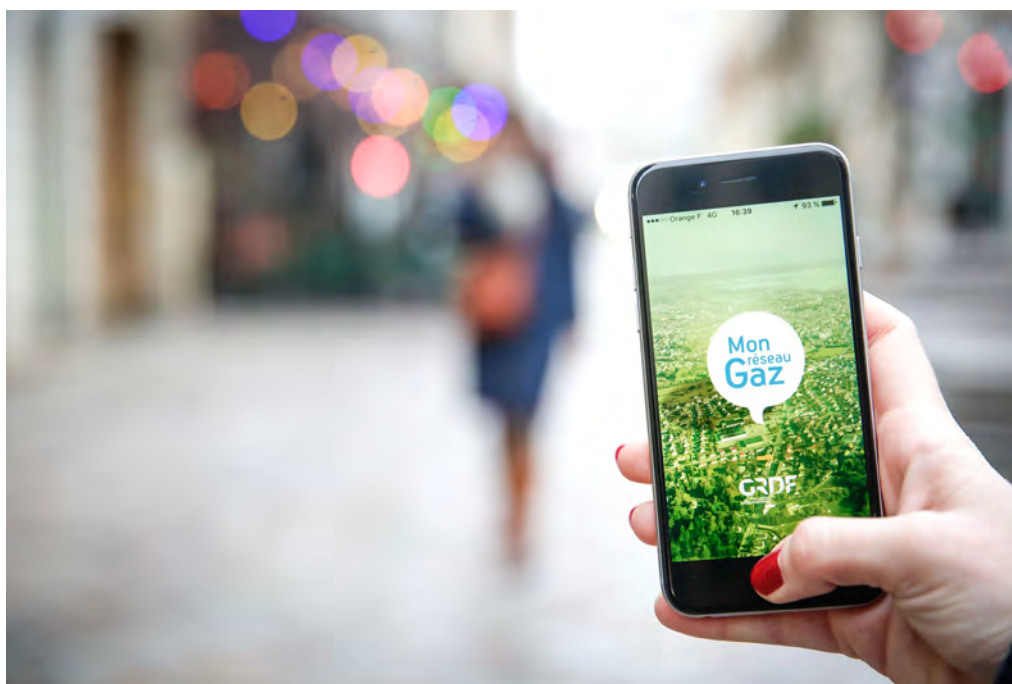


L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).





Annexes

VENTILATION DU RÉSEAU PAR NIVEAU DE PRESSION À FIN 2018

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	3 966	6 497	10 462
77108	CHELLES	16 647	129 848	146 495
77139	COURTRY	—	18 862	18 862
77294	MITRY-MORY	2 615	69 208	71 822
77450	SERVON	—	20 564	20 564
77479	VAIRES-SUR-MARNE	4 610	29 441	34 052
77514	VILLEPARISIS	2 805	55 510	58 315
78073	BOIS-D'ARCY	5 308	31 706	37 014
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	5 853	27 329	33 182
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	9 600	49 558	59 158
78146	CHATOU	16 675	51 089	67 764
78158	LE CHESNAY	9 727	38 551	48 278
78190	CROISSY-SUR-SEINE	2 161	31 321	33 482
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	1 365	22 228	23 593
78322	JOUY-EN-JOSAS	1 066	22 102	23 168
78358	MAISONS-LAFFITTE	14 352	52 248	66 600
78418	MONTESSON	5 090	36 407	41 496
78524	ROCQUENCOURT	—	8 780	8 780
78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	9 632	32 448	42 080
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	4 979	41 108	46 087
78646	VERSAILLES	17 983	133 845	151 828
78650	LE VESINET	11 855	54 941	66 796
78686	VIROFLAY	7 915	27 872	35 787
91044	BALLAINVILLIERS	—	18 423	18 423
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	—	19 574	19 574
91136	CHAMPLAN	233	13 814	14 046
91161	CHILLY-MAZARIN	9 187	32 206	41 392
91215	EPINAY-SOUS-SENART	—	20 416	20 416
91312	IGNY	1 531	34 252	35 782
91345	LONGJUMEAU	7 369	39 543	46 911
91363	MARCOUSSIS	252	29 581	29 833
91377	MASSY	5 726	65 197	70 923
91432	MORANGIS	3 398	38 900	42 298
91458	NOZAY	—	18 790	18 790
91471	ORSAY	7 027	50 491	57 519
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	—	21 184	21 184
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	14 553	32 986	47 538
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	395	36 292	36 687
91689	WISSOUS	7 481	21 767	29 248
92002	ANTONY	59 337	71 939	131 276
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	22 395	68 944	91 339
92007	BAGNEUX	10 384	41 859	52 242
92009	BOIS-COLOMBES	10 743	30 343	41 086
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	24 329	65 801	90 131
92014	BOURG-LA-REINE	12 909	21 098	34 006
92019	CHATENAY-MALABRY	13 847	47 106	60 953

LONGUEUR EN MÈTRES - MAILLE SIGEIF

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
92020	CHATILLON	13 005	32 539	45 544
92022	CHAVILLE	21 866	15 440	37 306
92023	CLAMART	37 669	68 595	106 264
92024	CLICHY	11 704	27 394	39 098
92025	COLOMBES	22 665	103 146	125 811
92026	COURBEVOIE	10 306	48 730	59 035
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	13 026	27 881	40 907
92033	GARCHES	13 469	27 921	41 390
92035	LA GARENNE-COLOMBES	11 201	23 721	34 921
92036	GENNEVILLIERS	12 681	71 342	84 023
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	17 266	46 892	64 158
92044	LEVALLOIS-PERRET	5 587	30 136	35 723
92046	MALAKOFF	16 519	27 808	44 327
92047	MARNES-LA-COQUETTE	2 494	7 300	9 794
92048	MEUDON	26 072	53 730	79 802
92049	MONTROUGE	15 678	28 263	43 941
92050	NANTERRE	10 935	116 541	127 475
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	5 996	53 402	59 398
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	3 153	40 100	43 254
92062	PUTEAUX	4 453	27 869	32 322
92063	RUEIL-MALMAISON	23 456	122 261	145 717
92064	SAINT-CLOUD	17 756	40 847	58 604
92071	SCEAUX	12 669	30 628	43 298
92072	SEVRES	16 498	30 817	47 315
92073	SURESNES	6 307	49 312	55 619
92075	VANVES	6 941	20 229	27 169
92076	VAUCRESSON	1 694	29 102	30 797
92077	VILLE-D'AVRAY	4 590	17 170	21 760
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	2 175	30 634	32 809
93001	AUBERVILLIERS	17 112	67 189	84 301
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	53 981	119 993	173 974
93006	BAGNOLET	8 779	30 643	39 421
93007	LE BLANC-MESNIL	35 821	75 842	111 663
93008	BOBIGNY	13 546	60 775	74 321
93010	BONDY	18 085	64 850	82 935
93013	LE BOURGET	8 761	16 895	25 656
93027	LA COURNEUVE	19 378	37 926	57 304
93029	DRANCY	49 195	75 474	124 670
93030	DUGNY	736	17 445	18 181
93031	EPINAY-SUR-SEINE	17 547	54 578	72 125
93032	GAGNY	21 207	76 401	97 608
93039	L'ILE-SAINT-DENIS	1 893	8 616	10 510
93045	LES LILAS	10 029	14 313	24 343
93046	LIVRY-GARGAN	18 120	82 433	100 553
93047	MONTFERMEIL	6 937	56 050	62 987
93048	MONTREUIL	25 367	119 218	144 584

VENTILATION DU RÉSEAU PAR NIVEAU DE PRESSION À FIN 2018

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
93049	NEUILLY-PLAISANCE	9 190	36 734	45 924
93051	NOISY-LE-GRAND	8 763	103 003	111 767
93053	NOISY-LE-SEC	10 608	57 624	68 232
93055	PANTIN	11 682	45 350	57 031
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	34 508	16 658	51 166
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	14 684	33 578	48 263
93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	6 595	9 066	15 662
93062	LE RAINCY	7 146	29 460	36 606
93063	ROMAINVILLE	12 763	31 204	43 967
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	5 533	64 254	69 788
93066	SAINT-DENIS	26 299	94 788	121 087
93070	SAINT-OUEN	16 397	40 834	57 231
93071	SEVRAN	15 874	62 923	78 797
93072	STAINS	30 243	37 444	67 686
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	21 133	82 457	103 590
93074	VAUJOURS	—	17 547	17 547
93077	VILLEMOMBLE	5 691	62 711	68 402
93078	VILLEPINTE	16 069	63 176	79 245
93079	VILLETANEUSE	2 779	19 562	22 342
94002	ALFORTVILLE	12 677	39 542	52 219
94003	ARCUEIL	10 109	30 895	41 003
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	3 123	34 465	37 589
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	8 480	32 726	41 206
94015	BRY-SUR-MARNE	5 137	37 625	42 763
94016	CACHAN	21 000	25 049	46 049
94018	CHARENTON-LE-PONT	6 934	20 289	27 223
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	4 707	43 007	47 714
94021	CHEVILLY-LARUE	9 315	22 608	31 923
94022	CHOISY-LE-ROI	19 624	42 314	61 938
94028	CRETEIL	32 760	83 385	116 145
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	16 218	62 273	78 491
94034	FRESNES	12 731	30 281	43 012
94037	GENTILLY	6 937	16 597	23 535
94038	L'HAY-LES-ROSES	24 111	36 702	60 813
94041	IVRY-SUR-SEINE	12 202	62 028	74 230
94042	JOINVILLE-LE-PONT	10 786	28 338	39 125
94043	LE KREMLIN-BICETRE	1 269	23 266	24 536
94044	LIMEIL-BREVANNES	2 494	41 280	43 774
94046	MAISONS-ALFORT	32 340	52 497	84 837
94047	MANDRES-LES-ROSES	955	17 824	18 779
94048	MAROLLES-EN-BRIE	—	12 262	12 262
94052	NOGENT-SUR-MARNE	14 205	36 114	50 319
94054	ORLY	20 058	25 748	45 806
94056	PERIGNY	—	7 513	7 513
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	22 097	53 498	75 596
94065	RUNGIS	—	27 964	27 964
94067	SAINT-MANDE	4 626	15 921	20 547
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	94 276	104 074	198 350

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
94069	SAINT-MAURICE	2 873	10 970	13 843
94073	THIAIS	12 329	41 678	54 007
94076	VILLEJUIF	19 193	61 301	80 493
94080	VINCENNES	8 230	33 656	41 887
94081	VITRY-SUR-SEINE	39 779	99 930	139 709
95014	ANDILLY	1 877	8 891	10 768
95018	ARGENTEUIL	43 721	154 296	198 017
95019	ARNOUVILLE	14 883	25 575	40 458
95028	ATTAINVILLE	—	10 032	10 032
95042	BAILLET-EN-FRANCE	—	13 694	13 694
95056	BELLOY-EN-FRANCE	—	11 447	11 447
95061	BETHEMONT-LA-FORET	—	2 688	2 688
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	—	4 833	4 833
95091	BOUFFEMONT	—	17 966	17 966
95151	CHAUVRY	—	1 557	1 557
95197	DEUIL-LA-BARRE	19 610	29 602	49 212
95199	DOMONT	3 520	43 484	47 004
95203	EAUBONNE	37 142	31 651	68 793
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	10 174	13 779	23 953
95219	ERMONT	26 570	34 905	61 475
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	—	7 447	7 447
95268	GARGES-LES-GONESSE	9 978	47 681	57 659
95277	GONESSE	11 910	56 439	68 349
95280	GOUSSAINVILLE	—	85 248	85 248
95288	GROSLAY	9 986	14 341	24 327
95351	LOUVRES	—	28 597	28 597
95369	MARGENCY	2 326	7 578	9 903
95409	MOISSELLES	—	6 629	6 629
95426	MONTLIGNON	829	12 968	13 797
95427	MONTMAGNY	8 791	19 671	28 463
95428	MONTMORENCY	29 823	34 113	63 935
95430	MONTSOULT	—	15 268	15 268
95489	PISCOP	—	5 081	5 081
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	—	13 953	13 953
95527	ROISSY-EN-FRANCE	—	16 887	16 887
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	171	26 602	26 773
95555	SAINT-GRATIEN	18 122	22 864	40 986
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	—	7 354	7 354
95582	SANNOIS	26 237	27 979	54 215
95585	SARCELLES	5 633	77 984	83 616
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	26 863	23 285	50 148
95612	LE THILLAY	—	17 062	17 062
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	—	3 541	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	—	5 944	5 944
95680	VILLIERS-LE-BEL	4 921	39 762	44 683
TOTAL		2 120 241	7 311 030	9 431 271

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU À FIN 2018

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	6 299	1 496	2 668	—	—	—	10 462
77108	CHELLES	66 229	69 039	11 155	71	—	—	146 495
77139	COURTRY	13 112	5 750	—	—	—	—	18 862
77294	MITRY-MORY	55 648	13 914	2 260	—	—	—	71 822
77450	SERVON	14 023	6 541	—	—	—	—	20 564
77479	VAIRES-SUR-MARNE	24 722	5 261	4 068	—	—	—	34 052
77514	VILLEPARISIS	38 833	16 928	2 554	—	—	—	58 315
78073	BOIS-D'ARCY	19 278	11 303	4 274	2 158	—	—	37 014
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	21 816	9 184	2 182	—	—	—	33 182
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	36 927	15 104	7 127	—	—	—	59 158
78146	CHATOU	38 827	24 984	3 953	—	—	—	67 764
78158	LE CHESNAY	24 075	21 530	2 648	21	2	2	48 278
78190	CROISSY-SUR-SEINE	19 583	13 244	655	—	—	—	33 482
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	13 691	6 149	783	2 969	—	—	23 593
78322	JOUY-EN-JOSAS	14 157	8 522	219	270	—	—	23 168
78358	MAISONS-LAFFITTE	47 802	9 116	9 682	—	—	—	66 600
78418	MONTESSON	22 829	16 105	2 562	—	—	—	41 496
78524	ROCQUENCOURT	2 419	6 327	—	33	—	—	8 780
78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	30 938	4 297	6 343	502	—	—	42 080
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	25 278	17 341	3 468	—	—	—	46 087
78646	VERSAILLES	105 599	34 925	11 012	173	76	43	151 828
78650	LE VESINET	46 645	14 726	5 425	—	—	—	66 796
78686	VIROFLAY	26 882	3 177	5 674	53	1	—	35 787
91044	BALLAINVILLIERS	9 674	8 748	—	—	—	—	18 423
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	12 695	6 127	—	752	—	—	19 574
91136	CHAMPLAN	12 958	1 089	—	—	—	—	14 046
91161	CHILLY-MAZARIN	29 550	7 849	3 983	9	1	—	41 392
91215	EPINAY-SOUS-SENART	11 023	9 362	—	30	—	—	20 416
91312	IGNY	28 501	6 663	618	—	—	—	35 782
91345	LONGJUMEAU	27 394	14 848	4 670	—	—	—	46 911
91363	MARCOUSSIS	20 937	8 239	—	657	—	—	29 833
91377	MASSY	54 640	12 605	3 678	—	—	—	70 923
91432	MORANGIS	33 383	6 242	2 674	—	—	—	42 298
91458	NOZAY	14 008	4 731	—	50	—	—	18 790
91471	ORSAY	35 883	16 503	5 133	—	—	—	57 519
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	16 535	4 649	—	—	—	—	21 184
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	31 739	4 825	10 939	30	—	5	47 538
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	29 050	7 478	160	—	—	—	36 687
91689	WISSOUS	22 175	904	6 169	—	—	—	29 248
92002	ANTONY	64 434	19 556	47 105	181	—	—	131 276
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	61 010	13 748	16 577	—	3	1	91 339
92007	BAGNEUX	32 059	13 346	6 815	—	22	—	52 242
92009	BOIS-COLOMBES	29 791	2 223	9 069	1	—	2	41 086
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	47 503	23 866	18 761	—	—	—	90 131
92014	BOURG-LA-REINE	19 102	5 106	9 757	—	41	—	34 006
92019	CHATENAY-MALABRY	38 364	13 110	9 479	—	—	—	60 953
92020	CHATILLON	28 906	7 749	8 889	—	—	—	45 544
92022	CHAVILLE	16 039	7 236	14 017	—	14	—	37 306

LONGUEUR EN MÈTRES - MAILLE SIGEIF

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
92023	CLAMART	65 203	16 212	24 849	—	—	—	106 264
92024	CLICHY	24 772	8 408	5 905	—	13	—	39 098
92025	COLOMBES	85 945	25 472	14 372	1	21	—	125 811
92026	COURBEVOIE	24 479	30 922	3 631	3	—	—	59 035
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	22 953	7 835	10 117	—	2	—	40 907
92033	GARCHES	21 657	12 123	7 496	114	—	—	41 390
92035	LA GARENNE-COLOMBES	20 740	5 393	8 789	—	—	—	34 921
92036	GENNEVILLIERS	48 774	26 135	9 114	—	—	—	84 023
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	39 718	13 355	11 086	—	—	—	64 158
92044	LEVALLOIS-PERRET	22 146	10 088	3 490	—	—	—	35 723
92046	MALAKOFF	21 406	10 634	12 261	—	26	—	44 327
92047	MARNES-LA-COQUETTE	6 469	1 455	1 870	—	—	—	9 794
92048	MEUDON	50 286	16 522	12 977	—	17	—	79 802
92049	MONTRouGE	21 520	11 549	10 871	—	—	2	43 941
92050	NANTERRE	65 354	57 319	4 802	—	—	—	127 475
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	40 260	15 140	3 997	1	—	—	59 398
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	32 247	10 076	930	—	—	—	43 254
92062	PUTEAUX	19 123	10 814	2 385	—	—	—	32 322
92063	RUEIL-MALMAISON	78 719	55 320	11 678	—	—	—	145 717
92064	SAINT-CLOUD	31 001	15 440	12 163	—	—	—	58 604
92071	SCEAUX	26 804	5 486	10 959	47	—	2	43 298
92072	SEVRES	29 479	8 275	9 559	1	—	—	47 315
92073	SURESNES	36 194	15 406	4 018	—	—	—	55 619
92075	VANVES	14 711	7 173	5 284	—	—	—	27 169
92076	VAUCRESSON	25 088	5 628	82	—	—	—	30 797
92077	VILLE-D'AVRAY	12 465	7 605	1 690	—	—	—	21 760
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	16 121	15 858	816	14	—	—	32 809
93001	AUBERVILLIERS	44 385	26 676	13 239	—	—	—	84 301
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	82 043	49 079	42 718	134	—	—	173 974
93006	BAGNOLET	25 282	10 523	3 613	3	—	—	39 421
93007	LE BLANC-MESNIL	64 746	22 588	24 329	—	—	—	111 663
93008	BOBIGNY	45 593	18 239	10 472	18	—	—	74 321
93010	BONDY	52 234	18 630	12 070	—	—	—	82 935
93013	LE BOURGET	9 618	10 045	5 984	—	10	—	25 656
93027	LA COURNEUVE	26 906	17 754	12 645	—	—	—	57 304
93029	DRANCY	62 702	19 248	42 720	—	—	—	124 670
93030	DUGNY	12 056	5 401	724	—	—	—	18 181
93031	EPINAY-SUR-SEINE	43 233	20 955	7 906	10	21	—	72 125
93032	GAGNY	42 994	39 798	14 793	24	—	—	97 608
93039	L'ILE-SAINT-DENIS	4 677	4 710	1 122	—	—	—	10 510
93045	LES LILAS	9 333	7 271	7 738	—	—	—	24 343
93046	LIVRY-GARGAN	63 833	25 709	11 011	—	—	—	100 553
93047	MONTFERMEIL	34 989	24 579	3 292	127	—	—	62 987
93048	MONTREUIL	94 696	34 446	15 391	52	—	—	144 584
93049	NEUILLY-PLAISANCE	24 032	17 207	4 659	27	—	—	45 924
93051	NOISY-LE-GRAND	45 287	61 156	5 314	10	—	—	111 767
93053	NOISY-LE-SEC	34 581	29 241	4 411	—	—	—	68 232
93055	PANTIN	33 587	14 313	9 131	—	—	—	57 031

VENTILATION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAU À FIN 2018 (SUITE ET FIN)

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	16 976	3 463	30 726	—	—	—	51 166
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	31 098	6 598	10 166	—	400	—	48 263
93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	7 933	3 476	4 253	—	—	—	15 662
93062	LE RAINCY	22 600	10 806	3 198	2	—	—	36 606
93063	ROMAINVILLE	24 930	11 723	7 304	—	10	—	43 967
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	33 420	35 399	914	55	—	—	69 788
93066	SAINT-DENIS	77 866	30 696	12 509	—	17	—	121 087
93070	SAINT-OUEN	33 597	10 585	12 950	—	99	—	57 231
93071	SEVRAN	31 647	38 397	8 748	6	—	—	78 797
93072	STAINS	29 826	18 442	19 418	—	—	—	67 686
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	51 724	34 634	17 232	—	—	—	103 590
93074	VAUJOURS	5 785	11 758	—	3	—	—	17 547
93077	VILLEMOMBLE	43 035	23 242	2 124	1	—	—	68 402
93078	VILLEPINTE	40 285	28 173	10 787	—	—	—	79 245
93079	VILLETANEUSE	13 157	7 345	1 840	—	—	—	22 342
94002	ALFORTVILLE	32 165	13 020	6 953	81	—	—	52 219
94003	ARCUEIL	25 268	10 413	5 322	—	—	—	41 003
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	22 627	14 028	934	—	—	—	37 589
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	22 423	11 131	6 482	1 170	—	—	41 206
94015	BRY-SUR-MARNE	23 008	17 857	1 898	—	—	—	42 763
94016	CACHAN	23 941	7 781	14 304	24	—	—	46 049
94018	CHARENTON-LE-PONT	12 092	9 744	5 386	—	—	—	27 223
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	12 021	35 673	—	20	—	—	47 714
94021	CHEVILLY-LARUE	18 308	7 328	6 287	—	—	—	31 923
94022	CHOISY-LE-ROI	35 203	11 276	15 435	24	—	—	61 938
94028	CRETEIL	47 755	49 075	17 425	1 890	—	—	116 145
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	48 963	16 798	12 700	30	—	—	78 491
94034	FRESNES	19 628	13 909	9 427	2	44	2	43 012
94037	GENTILLY	11 264	7 765	4 426	—	79	—	23 535
94038	L'HAY-LES-ROSES	32 146	12 907	15 760	—	—	—	60 813
94041	IVRY-SUR-SEINE	45 681	21 269	7 279	—	—	—	74 230
94042	JOINVILLE-LE-PONT	22 927	7 315	8 862	20	—	—	39 125
94043	LE KREMLIN-BICETRE	19 418	4 378	740	—	—	—	24 536
94044	LIMEIL-BREVANNES	27 944	15 317	274	238	—	—	43 774
94046	MAISONS-ALFORT	42 414	16 849	25 563	11	—	—	84 837
94047	MANDRES-LES-ROSES	9 758	8 513	507	—	—	—	18 779
94048	MAROLLES-EN-BRIE	12 262	—	—	—	—	—	12 262
94052	NOGENT-SUR-MARNE	32 149	7 520	10 650	—	—	—	50 319
94054	ORLY	17 937	11 241	16 627	—	—	—	45 806
94056	PERIGNY	3 605	3 908	—	—	—	—	7 513
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	45 294	12 527	17 726	49	—	—	75 596
94065	RUNGIS	13 514	14 330	—	120	—	—	27 964
94067	SAINT-MANDE	12 099	4 652	3 796	—	—	—	20 547
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	93 863	19 631	84 740	109	7	—	198 350
94069	SAINT-MAURICE	6 542	5 419	1 882	—	—	—	13 843
94073	THIAIS	31 071	12 662	10 195	80	—	—	54 007

LONGUEUR EN MÈTRES - MAILLE SIGEIF

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
94076	VILLEJUIF	51 340	15 445	13 682	26	—	—	80 493
94080	VINCENNES	27 036	8 031	6 811	—	8	—	41 887
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 933	27 744	26 993	40	—	—	139 709
95014	ANDILLY	6 648	2 721	1 399	—	—	—	10 768
95018	ARGENTEUIL	117 727	57 821	22 416	—	53	—	198 017
95019	ARNOUVILLE	21 929	7 501	11 024	—	—	4	40 458
95028	ATTAINVILLE	9 922	110	—	—	—	—	10 032
95042	BAILLET-EN-FRANCE	4 907	8 788	—	—	—	—	13 694
95056	BELLOY-EN-FRANCE	7 341	4 107	—	—	—	—	11 447
95061	BETHEMONT-LA-FORET	2 590	98	—	—	—	—	2 688
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	3 479	1 355	—	—	—	—	4 833
95091	BOUFFEMONT	7 981	9 985	—	—	—	—	17 966
95151	CHAUVRY	1 557	—	—	—	—	—	1 557
95197	DEUIL-LA-BARRE	29 307	7 696	12 096	—	114	—	49 212
95199	DOMONT	26 766	20 238	—	—	—	—	47 004
95203	EAUBONNE	31 126	17 208	20 434	—	23	2	68 793
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	14 508	2 773	6 672	—	—	—	23 953
95219	ERMONT	31 076	13 669	16 654	—	76	—	61 475
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	6 388	1 058	—	—	—	—	7 447
95268	GARGES-LES-GONESSE	24 307	25 484	7 851	16	—	—	57 659
95277	GONESSE	37 465	25 894	4 991	—	—	—	68 349
95280	GOUSSAINVILLE	68 880	16 369	—	—	—	—	85 248
95288	GROSLAY	16 544	2 065	5 718	—	—	—	24 327
95351	LOUVRES	19 607	8 989	—	—	—	—	28 597
95369	MARGENCY	4 297	4 209	1 397	—	—	—	9 903
95409	MOISSELLES	2 763	3 867	—	—	—	—	6 629
95426	MONTLIGNON	4 326	9 471	—	—	—	—	13 797
95427	MONTMAGNY	17 410	6 680	4 373	—	—	—	28 463
95428	MONTMORENCY	28 773	21 883	12 865	—	415	—	63 935
95430	MONTSOULT	5 237	10 003	—	28	—	—	15 268
95489	PISCOP	5 081	—	—	—	—	—	5 081
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	8 544	5 409	—	—	—	—	13 953
95527	ROISSY-EN-FRANCE	6 917	9 970	—	—	—	—	16 887
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	8 634	18 130	—	9	—	—	26 773
95555	SAINT-GRATIEN	21 185	14 973	4 590	238	—	—	40 986
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	4 616	2 738	—	—	—	—	7 354
95582	SANNOIS	28 361	13 884	11 921	—	50	—	54 215
95585	SARCELLES	34 604	47 111	1 902	—	—	—	83 616
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	21 041	14 729	13 971	—	406	1	50 148
95612	LE THILLAY	13 494	3 567	—	—	—	—	17 062
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	3 461	80	—	—	—	—	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	5 245	699	—	—	—	—	5 944
95680	VILLIERS-LE-BEL	24 666	18 488	1 528	—	—	—	44 683
TOTAL		5 392 592	2 634 983	1 388 724	12 837	2 071	65	9 431 271

CHANTIERS RÉALISÉS À FIN 2018

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	148	—	—	148	—	—	—
77108	CHELLES	173	—	37	210	69	—	69
77139	COURTRY	—	1	—	1	1	—	1
77294	MITRY-MORY	534	—	—	534	—	—	—
77450	SERVON	—	—	—	—	—	—	—
77479	VAIRES-SUR-MARNE	—	227	—	227	22	226	248
77514	VILLEPARISIS	26	—	—	26	—	—	—
78073	BOIS-D'ARCY	52	2	—	54	2	—	2
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	92	—	—	92	—	—	—
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	53	1 758	—	1 811	1 658	141	1 799
78146	CHATOU	65	372	1	438	161	255	416
78158	LE CHESNAY	—	—	33	33	—	—	—
78190	CROISSY-SUR-SEINE	110	918	—	1 028	347	800	1 147
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	—	—	—	—	90	—	90
78322	JOUY-EN-JOSAS	180	—	—	180	1	—	1
78358	MAISONS-LAFFITTE	19	90	—	109	6	91	97
78418	MONTESSON	96	16	18	130	29	—	29
78524	ROCQUENCOURT	—	104	—	104	22	82	104
78545	SAINT-CYR-L'ECOLE	1 301	951	—	2 252	1 004	—	1 004
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	219	3	223	445	298	—	298
78646	VERSAILLES	11	2 399	—	2 410	1 941	1 329	3 270
78650	LE VESINET	9	—	—	9	—	—	—
78686	VIROFLAY	72	—	—	72	—	—	—
91044	BALLAINVILLIERS	—	—	—	—	—	—	—
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	39	—	—	39	—	—	—
91136	CHAMPLAN	—	—	—	—	—	—	—
91161	CHILLY-MAZARIN	99	—	—	99	—	—	—
91215	EPINAY-SOUS-SENART	—	—	—	—	—	—	—
91312	IGNY	2	3	—	5	55	—	55
91345	LONGJUMEAU	—	6	—	6	6	—	6
91363	MARCOUSSIS	107	—	174	281	219	—	219
91377	MASSY	147	142	—	289	415	142	557
91432	MORANGIS	8	—	—	8	8	—	8
91458	NOZAY	—	—	—	—	—	—	—
91471	ORSAY	82	1	189	272	285	—	285
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	—	—	—	—	—	—	—
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	160	33	—	193	28	—	28
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	180	—	—	180	—	—	—
91689	WISSOUS	26	2	—	28	2	—	2
92002	ANTONY	926	4 243	—	5 169	1 753	2 756	4 509
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	163	591	237	991	1 802	585	2 387
92007	BAGNEUX	4	4	295	303	509	—	509
92009	BOIS-COLOMBES	140	142	—	282	491	122	613
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	45	121	28	194	1 163	89	1 252
92014	BOURG-LA-REINE	5	41	—	46	122	—	122
92019	CHATENAY-MALABRY	118	285	514	917	803	245	1 048
92020	CHATILLON	16	59	—	75	207	—	207

LONGUEUR EN MÈTRES - MAILLE SIGEIF

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
92022	CHAVILLE	—	347	—	347	292	268	560
92023	CLAMART	221	1 090	430	1 741	1 065	481	1 546
92024	CLICHY	50	—	—	50	300	—	300
92025	COLOMBES	40	855	122	1 017	921	800	1 721
92026	COURBEVOIE	—	72	96	168	267	30	297
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	—	192	—	192	215	—	215
92033	GARCHES	—	316	—	316	160	175	335
92035	LA GARENNE-COLOMBES	—	264	93	357	41	222	263
92036	GENNEVILLIERS	756	—	—	756	—	—	—
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	212	237	—	449	433	212	645
92044	LEVALLOIS-PERRET	—	315	—	315	27	305	332
92046	MALAKOFF	13	2	—	15	515	—	515
92047	MARNES-LA-COQUETTE	—	—	—	—	—	—	—
92048	MEUDON	89	860	—	949	590	551	1 141
92049	MONTRouGE	19	893	—	912	530	748	1 278
92050	NANTERRE	620	379	344	1 343	860	132	992
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	—	820	27	847	2 863	636	3 499
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	—	—	—	—	75	—	75
92062	PUTEAUX	297	30	150	477	56	—	56
92063	RUEIL-MALMAISON	298	33	53	384	94	—	94
92064	SAINT-CLOUD	—	605	—	605	336	402	738
92071	SCEAUX	58	60	—	118	24	37	61
92072	SEVRES	—	1 102	—	1 102	1 357	—	1 357
92073	SURESNES	68	1	—	69	1	—	1
92075	VANVES	—	264	2	266	31	258	289
92076	VAUCRESSON	65	—	—	65	—	—	—
92077	VILLE-D'AVRAY	—	—	—	—	253	—	253
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	322	—	—	322	—	—	—
93001	AUBERVILLIERS	748	556	2	1 306	914	680	1 594
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	22	1 027	393	1 442	560	967	1 527
93006	BAGNOLET	6	581	—	587	410	373	783
93007	LE BLANC-MESNIL	—	30	—	30	63	—	63
93008	BOBIGNY	50	2	47	99	49	—	49
93010	BONDY	50	485	190	725	515	161	676
93013	LE BOURGET	—	—	—	—	—	—	—
93027	LA COURNEUVE	243	—	200	443	182	—	182
93029	DRANCY	—	361	—	361	86	307	393
93030	DUGNY	141	—	—	141	—	—	—
93031	EPINAY-SUR-SEINE	50	196	—	246	20	97	117
93032	GAGNY	8	2	—	10	5	—	5
93039	L'ILE-SAINT-DENIS	—	—	—	—	—	—	—
93045	LES LILAS	—	1 838	185	2 023	545	1 681	2 226
93046	LIVRY-GARGAN	73	3	25	101	28	—	28
93047	MONTFERMEIL	115	—	139	254	102	—	102
93048	MONTREUIL	123	356	22	501	255	164	419
93049	NEUILLY-PLAISANCE	—	872	—	872	—	854	854
93051	NOISY-LE-GRAND	1 008	805	—	1 813	532	539	1 071

CHANTIERS RÉALISÉS À FIN 2018 (SUITE ET FIN)

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
93053	NOISY-LE-SEC	190	439	307	936	587	439	1 026
93055	PANTIN	64	21	—	85	38	—	38
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	237	79	43	359	168	184	352
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	40	597	105	742	258	561	819
93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	—	—	—	—	—	—	—
93062	LE RAINCY	—	1	—	1	1	—	1
93063	ROMAINVILLE	212	132	191	535	256	116	372
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	271	126	280	677	389	125	514
93066	SAINT-DENIS	235	543	785	1 563	1 083	292	1 375
93070	SAINT-OUEN	—	482	30	512	84	461	545
93071	SEVRAN	63	—	300	363	324	—	324
93072	STAINS	142	1 266	—	1 408	714	583	1 297
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	815	—	34	849	34	—	34
93074	VAUJOURS	15	8	—	23	8	—	8
93077	VILLEMOMBLE	—	599	—	599	147	439	586
93078	VILLEPINTE	1 075	—	—	1 075	—	—	—
93079	VILLETANEUSE	—	—	—	—	—	—	—
94002	ALFORTVILLE	31	487	—	518	67	420	487
94003	ARCUEIL	60	127	—	187	121	7	128
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	—	—	—	—	—	—	—
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	44	472	—	516	252	460	712
94015	BRY-SUR-MARNE	—	—	—	—	—	—	—
94016	CACHAN	67	7	66	140	154	—	154
94018	CHARENTON-LE-PONT	—	—	—	—	400	—	400
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	42	—	—	42	—	—	—
94021	CHEVILLY-LARUE	58	—	55	113	55	—	55
94022	CHOISY-LE-ROI	92	224	215	531	850	207	1 057
94028	CRETEIL	12	93	127	232	438	53	491
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	—	96	—	96	269	91	360
94034	FRESNES	—	13	—	13	356	—	356
94037	GENTILLY	—	—	—	—	—	—	—
94038	L'HAY-LES-ROSES	—	174	—	174	314	165	479
94041	IVRY-SUR-SEINE	107	—	121	228	310	—	310
94042	JOINVILLE-LE-PONT	45	—	—	45	—	—	—
94043	LE KREMLIN-BICETRE	10	1 282	—	1 292	497	1 144	1 641
94044	LIMEIL-BREVANNES	20	—	—	20	—	—	—
94046	MAISONS-ALFORT	—	47	—	47	47	—	47
94047	MANDRES-LES-ROSES	—	—	—	—	—	—	—
94048	MAROLLES-EN-BRIE	—	—	—	—	—	—	—
94052	NOGENT-SUR-MARNE	352	144	—	496	87	30	117
94054	ORLY	27	—	720	747	699	—	699
94056	PERIGNY	40	—	—	40	—	—	—
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	10	234	—	244	120	211	331
94065	RUNGIS	439	—	—	439	—	—	—
94067	SAINT-MANDE	—	745	—	745	104	705	809
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	87	690	—	777	123	573	696
94069	SAINT-MAURICE	—	—	—	—	—	—	—

LONGUEUR EN MÈTRES - MAILLE SIGEIF

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Adaptation et modernisation	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
94073	THIAIS	534	222	521	1 277	540	—	540
94076	VILLEJUIF	—	123	—	123	191	—	191
94080	VINCENNES	—	494	—	494	249	423	672
94081	VITRY-SUR-SEINE	56	1 467	512	2 035	1 658	978	2 636
95014	ANDILLY	—	—	—	—	—	—	—
95018	ARGENTEUIL	749	51	19	819	103	40	143
95019	ARNOUVILLE	—	322	—	322	63	274	337
95028	ATTAINVILLE	69	—	10	79	409	—	409
95042	BAILLET-EN-FRANCE	—	—	253	253	253	—	253
95056	BELLOY-EN-FRANCE	—	1	—	1	1	—	1
95061	BETHEMONT-LA-FORET	—	—	—	—	—	—	—
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	—	—	—	—	307	—	307
95091	BOUFFEMONT	—	—	—	—	—	—	—
95151	CHAUVRY	—	—	—	—	—	—	—
95197	DEUIL-LA-BARRE	162	—	—	162	—	—	—
95199	DOMONT	297	—	—	297	—	—	—
95203	EAUBONNE	17	—	—	17	—	—	—
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	83	—	—	83	—	—	—
95219	ERMONT	31	87	—	118	203	73	276
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	—	—	—	—	—	—	—
95268	GARGES-LES-GONESSE	258	3	2	263	1 579	—	1 579
95277	GONESSE	936	87	—	1 023	34	—	34
95280	GOUSSAINVILLE	149	—	—	149	173	—	173
95288	GROSLAY	912	1 144	—	2 056	479	703	1 182
95351	LOUVRES	2 889	—	—	2 889	—	—	—
95369	MARGENCY	—	1	—	1	1	—	1
95409	MOISSELLES	—	—	—	—	—	—	—
95426	MONTLIGNON	—	—	—	—	—	—	—
95427	MONTMAGNY	107	—	—	107	43	—	43
95428	MONTMORENCY	86	573	—	659	358	549	907
95430	MONTSOULT	—	—	—	—	—	—	—
95489	PISCOP	—	—	—	—	—	—	—
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	—	—	—	—	—	—	—
95527	ROISSY-EN-FRANCE	—	—	—	—	—	—	—
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	—	—	—	—	—	—	—
95555	SAINT-GRATIEN	—	47	—	47	48	—	48
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	70	—	—	70	—	—	—
95582	SANNOIS	28	969	—	997	294	572	866
95585	SARCELLES	—	6	—	6	5	—	5
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	—	—	—	—	—	—	—
95612	LE THILLAY	856	—	—	856	—	—	—
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	—	—	—	—	—	—	—
95678	VILLIERS-ADAM	—	—	—	—	—	—	—
95680	VILLIERS-LE-BEL	74	—	—	74	—	—	—
TOTAL		24 457	43 090	8 965	76 512	45 436	28 821	74 257

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2018

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2018					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
77 055	BROU-SUR-CHANTEREINE	286	659	14	—	—	959
77 108	CHELLES	3 948	8 883	79	—	—	12 910
77 139	COURTRY	55	1 050	5	—	—	1 110
77 294	MITRY-MORY	674	4 399	57	1	—	5 131
77 450	SERVON	37	731	6	1	—	775
77 479	VAIRES-SUR-MARNE	971	2 329	21	—	—	3 321
77 514	VILLEPARISIS	1 071	4 005	33	—	—	5 109
78 073	BOIS-D'ARCY	1 425	2 082	32	2	—	3 541
78 124	CARRIERES-SUR-SEINE	1 025	2 293	14	—	—	3 332
78 126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	2 833	2 209	49	1	—	5 092
78 146	CHATOU	2 734	4 236	79	1	—	7 050
78 158	LE CHESNAY	2 909	3 441	50	—	—	6 400
78 190	CROISSY-SUR-SEINE	554	1 932	30	—	—	2 516
78 242	FONTENAY-LE-FLEURY	1 832	862	22	3	—	2 719
78 322	JOUY-EN-JOSAS	432	933	20	—	—	1 385
78 358	MAISONS-LAFFITTE	1 769	3 490	102	—	—	5 361
78 418	MONTESSON	667	2 607	30	—	—	3 304
78 524	ROCQUENCOURT	270	132	19	—	—	421
78 545	SAINT-CYR-L'ECOLE	2 125	1 914	46	3	—	4 088
78 640	VELIZY-VILLACOUBLAY	2 582	1 457	40	1	—	4 080
78 646	VERSAILLES	8 499	11 858	296	3	—	20 656
78 650	LE VESINET	976	3 062	55	—	—	4 093
78 686	VIROFLAY	1 117	3 120	56	—	—	4 293
91 044	BALLAINVILLIERS	143	789	11	—	—	943
91 097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	719	762	38	1	—	1 520
91 136	CHAMPLAN	100	459	9	1	—	569
91 161	CHILLY-MAZARIN	2 111	1 448	62	6	—	3 627
91 215	EPINAY-SOUS-SENART	2 625	587	13	—	—	3 225
91 312	IGNY	570	2 113	21	—	—	2 704
91 345	LONGJUMEAU	2 569	2 498	54	1	—	5 122
91 363	MARCOUSSIS	101	1 316	12	3	—	1 432
91 377	MASSY	6 535	2 789	58	—	—	9 382
91 432	MORANGIS	514	2 163	51	—	—	2 728
91 458	NOZAY	63	1 062	5	2	—	1 132
91 471	ORSAY	422	2 911	43	3	—	3 379
91 587	SAULX-LES-CHARTREUX	96	739	5	—	—	840
91 645	VERRIERES-LE-BUISSON	662	2 426	22	1	—	3 111
91 661	VILLEBON-SUR-YVETTE	446	1 310	54	—	—	1 810
91 689	WISSOUS	249	1 052	41	—	—	1 342
92 002	ANTONY	5 010	8 701	137	3	—	13 851
92 004	ASNIERES-SUR-SEINE	9 479	8 799	194	1	—	18 473
92 007	BAGNEUX	7 360	4 223	93	1	—	11 677
92 009	BOIS-COLOMBES	2 787	4 341	88	—	—	7 216
92 012	BOULOGNE-BILLANCOURT	11 164	7 880	462	4	—	19 510
92 014	BOURG-LA-REINE	1 989	2 372	77	—	—	4 438
92 019	CHATENAY-MALABRY	4 335	4 073	136	2	—	8 546
92 020	CHATILLON	3 979	3 212	96	2	—	7 289

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Le nombre de clients ainsi que les quantités acheminées ont été retranchées des DCP, conformément à la législation en vigueur - Décret n°2016-972 du 18 juillet 2016.

Consommations 2018 (MWh)						Recettes d'acheminement 2018 (en €)	Année 2017		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Consommation en MWh	RA** (€)
652	11 792	12 982	—	—	25 426	300 996	904	25 328	291 155
7 048	175 987	73 572	—	—	256 607	3 528 707	12 999	264 237	3 508 125
256	20 882	1 721	—	—	22 859	341 817	1 097	DCP	326 085
2 462	84 887	74 544	13 333	—	175 226	1 921 142	5 131	166 473	1 830 898
251	15 181	3 730	21 742	—	40 905	323 677	715	DCP	272 415
2 128	46 701	19 559	—	—	68 387	934 946	3 361	69 588	925 422
3 321	73 392	22 079	—	—	98 792	1 449 075	5 095	101 634	1 439 161
2 556	38 038	34 377	11 816	—	86 787	1 021 646	3 539	84 579	978 374
1 827	45 188	8 630	—	—	55 644	841 988	3 385	59 820	852 588
4 481	64 321	54 612	22 476	—	145 889	1 506 284	5 149	147 139	1 477 232
4 555	93 555	52 273	6 905	—	157 288	1 982 803	7 011	159 903	1 950 685
3 374	71 384	42 787	—	—	117 545	1 564 308	6 532	117 128	1 514 998
1 359	46 447	34 622	—	—	82 428	929 014	2 478	81 289	898 898
1 073	18 281	28 792	57 958	—	106 105	738 853	2 812	105 351	713 962
696	23 611	40 642	—	—	64 949	611 065	1 391	67 091	613 925
2 521	84 463	70 397	—	—	157 381	1 810 446	5 439	159 356	1 796 760
1 144	54 549	19 155	—	—	74 848	1 004 489	3 326	75 715	993 055
228	2 391	23 514	—	—	26 134	205 676	437	DCP	205 812
2 641	36 479	38 206	20 584	—	97 910	1 077 013	4 069	94 217	1 021 806
1 227	33 029	36 009	14 890	—	85 155	895 970	4 257	86 588	886 243
12 762	263 287	253 821	32 490	—	562 359	6 322 627	21 112	560 861	6 177 659
2 251	99 733	31 698	—	—	133 682	1 575 629	4 110	135 832	1 555 619
1 884	69 099	30 908	—	—	101 891	1 322 135	4 320	104 227	1 305 808
307	17 567	9 103	—	—	26 976	330 156	938	26 996	323 439
502	13 943	23 313	9 862	—	47 620	468 528	1 548	52 530	484 337
DCP	10 595	15 581	11 073	—	*37 249	298 192	566	*39 157	305 620
2 396	28 438	53 465	54 674	—	138 972	1 232 678	3 679	145 808	1 244 739
3 851	10 379	40 847	—	—	55 077	625 430	3 280	58 602	631 062
1 453	42 523	14 704	—	—	58 680	808 771	2 698	59 729	789 351
4 936	46 795	59 560	14 685	—	125 976	1 412 111	5 164	128 355	1 395 094
458	27 422	5 608	34 664	—	68 153	569 194	1 429	63 309	549 440
5 878	54 709	78 883	—	—	139 470	1 760 313	9 555	155 146	1 788 306
893	47 660	30 943	—	—	79 496	955 262	2 714	78 736	924 532
321	18 796	2 561	10 470	—	32 148	388 533	1 136	DCP	379 835
860	68 393	34 553	52 650	—	156 457	1 428 107	3 378	159 855	1 423 660
368	17 162	4 021	—	—	21 552	293 309	831	21 423	282 881
1 607	57 999	16 907	5 661	—	82 174	1 033 149	3 108	83 568	1 015 612
675	28 122	46 446	—	—	75 243	762 265	1 805	73 414	733 216
471	21 790	25 213	—	—	47 473	527 144	1 340	48 070	522 658
6 548	177 340	107 569	19 075	—	310 532	3 866 279	13 839	312 800	3 771 021
14 989	180 975	154 860	10 974	—	361 798	4 571 433	18 713	365 741	4 485 632
14 847	65 366	80 113	33 012	—	193 338	2 483 928	11 816	204 799	2 444 351
4 690	91 603	50 927	—	—	147 220	1 948 893	7 329	148 302	1 904 565
12 268	178 895	328 170	30 314	—	549 647	5 752 789	20 063	549 124	5 614 835
3 300	58 934	48 354	—	—	110 588	1 326 793	4 522	111 251	1 304 949
9 368	65 895	111 498	15 590	—	202 350	2 353 909	8 529	211 174	2 345 759
5 632	60 191	88 796	29 010	—	183 630	1 963 219	7 260	189 402	1 901 128

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2018 (SUITE)

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2018					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
92 022	CHAVILLE	1 689	2 854	57	2	—	4 602
92 023	CLAMART	6 325	8 928	128	4	—	15 385
92 024	CLICHY	6 869	3 246	80	—	—	10 195
92 025	COLOMBES	9 709	11 520	209	3	—	21 441
92 026	COURBEVOIE	6 788	4 491	219	1	1	11 500
92 032	FONTENAY-AUX-ROSES	3 651	1 962	103	1	—	5 717
92 033	GARCHES	1 470	2 171	77	2	—	3 720
92 035	LA GARENNE-COLOMBES	2 324	3 271	76	1	—	5 672
92 036	GENNEVILLIERS	8 884	4 646	144	7	—	13 681
92 040	ISSY-LES-MOULINEAUX	5 319	4 970	156	—	—	10 445
92 044	LEVALLOIS-PERRET	4 213	4 780	85	—	—	9 078
92 046	MALAKOFF	4 696	3 323	81	—	—	8 100
92 047	MARNES-LA-COQUETTE	81	432	4	—	—	517
92 048	MEUDON	6 238	4 483	142	—	—	10 863
92 049	MONTROUGE	6 110	3 782	176	—	—	10 068
92 050	NANTERRE	11 649	9 622	283	10	—	21 564
92 051	NEUILLY-SUR-SEINE	5 222	5 546	430	—	—	11 198
92 060	LE PLESSIS-ROBINSON	3 400	2 323	80	1	—	5 804
92 062	PUTEAUX	4 477	2 857	64	—	1	7 399
92 063	RUEIL-MALMAISON	7 884	9 256	244	1	—	17 385
92 064	SAINT-CLOUD	2 541	2 717	134	3	—	5 395
92 071	SCEAUX	2 249	2 129	86	1	—	4 465
92 072	SEVRES	2 299	2 848	85	—	—	5 232
92 073	SURESNES	3 542	6 044	75	1	—	9 662
92 075	VANVES	3 087	2 235	105	—	—	5 427
92 076	VAUCRESSON	621	1 268	34	—	—	1 923
92 077	VILLE-D'AVRAY	1 091	999	49	2	—	2 141
92 078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	5 116	1 360	53	4	—	6 533
93 001	AUBERVILLIERS	11 309	4 897	235	3	—	16 444
93 005	AULNAY-SOUS-BOIS	9 854	11 477	126	5	2	21 464
93 006	BAGNOLET	5 510	2 834	42	1	—	8 387
93 007	LE BLANC-MESNIL	6 501	8 188	85	—	—	14 774
93 008	BOBIGNY	6 475	4 676	110	1	—	11 262
93 010	BONDY	7 683	6 106	130	1	—	13 920
93 013	LE BOURGET	1 456	1 514	46	—	—	3 016
93 027	LA COURNEUVE	4 656	2 577	91	5	—	7 329
93 029	DRANCY	7 243	10 831	107	2	—	18 183
93 030	DUGNY	1 503	1 167	33	1	—	2 704
93 031	EPINAY-SUR-SEINE	7 996	5 059	133	2	—	13 190
93 032	GAGNY	3 298	7 403	69	—	—	10 770
93 039	L'ILE-SAINT-DENIS	1 076	658	19	—	—	1 753
93 045	LES LILAS	2 845	2 177	51	3	—	5 076
93 046	LIVRY-GARGAN	2 609	7 456	91	—	—	10 156
93 047	MONTFERMEIL	1 318	4 170	47	1	—	5 536
93 048	MONTREUIL	12 417	12 662	314	3	—	25 396
93 049	NEUILLY-PLAISANCE	1 626	3 096	30	—	—	4 752
93 051	NOISY-LE-GRAND	2 925	7 830	139	1	—	10 895

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Le nombre de clients ainsi que les quantités acheminées ont été retranchées des DCP, conformément à la législation en vigueur - Décret n°2016-972 du 18 juillet 2016.

Consommations 2018 (MWh)						Recettes d'acheminement 2018 (en €)	Année 2017		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Consommation en MWh	RA** (€)
1 706	57 986	37 281	33 224	—	130 198	1 397 050	4 666	131 491	1 386 006
13 199	184 054	89 450	44 048	—	330 751	4 165 541	15 431	328 139	4 062 852
10 042	57 979	42 545	—	—	110 565	1 786 161	10 475	111 175	1 739 212
13 036	231 558	155 651	43 229	—	443 474	5 469 722	21 693	447 814	5 355 885
8 719	91 927	170 642	14 784	109 558	395 631	3 249 986	11 754	403 359	3 363 947
4 862	48 292	95 919	25 192	—	174 264	1 672 594	5 819	176 651	1 651 688
2 361	61 177	59 251	26 238	—	149 027	1 418 131	3 760	151 277	1 396 393
3 689	65 107	49 392	9 264	—	127 452	1 551 861	5 788	132 663	1 577 298
14 866	70 977	157 561	97 547	—	340 951	3 310 233	13 765	347 273	3 277 481
9 477	93 751	110 403	—	—	213 631	2 674 602	10 603	214 083	2 635 881
8 430	76 286	57 466	—	—	142 182	2 090 127	9 311	146 547	2 065 459
5 862	64 389	88 089	—	—	158 340	1 913 131	8 220	158 443	1 862 590
299	15 389	3 621	—	—	19 309	221 365	519	DCP	228 042
5 889	102 952	96 107	—	—	204 948	2 556 585	11 065	206 651	2 488 811
7 604	72 879	134 599	—	—	215 082	2 495 157	10 300	218 488	2 454 874
19 361	167 184	254 914	163 955	—	605 414	5 935 538	21 794	610 349	5 801 092
5 646	152 372	312 098	—	—	470 116	4 531 534	11 547	474 155	4 475 089
7 297	39 356	111 058	9 583	—	167 293	1 725 690	5 864	141 588	1 543 559
5 403	46 950	60 749	—	50 236	163 338	1 620 192	7 578	168 013	1 616 890
14 059	190 215	241 101	8 278	—	453 653	5 173 929	17 510	461 952	5 096 734
2 629	78 514	120 570	22 668	—	224 381	2 110 089	5 518	224 282	2 077 741
3 719	64 403	64 070	4 170	—	136 362	1 487 459	4 556	141 648	1 499 600
3 082	70 120	70 694	—	—	143 896	1 629 090	5 292	145 926	1 610 087
6 092	104 802	53 973	14 848	—	179 716	2 422 717	9 800	182 315	2 366 837
3 231	44 466	73 594	—	—	121 291	1 396 184	5 461	122 428	1 362 840
834	44 627	33 711	—	—	79 172	811 625	1 944	79 967	805 228
994	27 602	48 178	14 169	—	90 944	818 333	2 180	93 469	818 183
7 452	22 285	48 013	64 706	—	142 456	1 323 480	6 533	142 541	1 272 175
20 930	94 364	217 447	28 677	—	361 419	4 056 032	16 704	360 882	3 914 238
18 134	225 262	115 961	68 774	99 594	527 724	5 514 435	21 660	536 247	5 334 327
6 988	50 468	42 044	72 136	—	171 636	1 921 907	8 434	183 284	1 890 328
15 423	145 622	71 615	—	—	232 661	3 513 554	14 812	235 261	3 435 710
11 017	82 728	96 366	12 267	—	202 378	2 588 673	11 429	202 807	2 518 621
14 148	109 270	98 630	6 289	—	228 337	3 152 778	13 945	226 081	3 032 444
2 519	28 806	44 106	—	—	75 431	867 114	3 048	76 004	847 499
8 391	49 818	62 969	98 275	—	219 454	1 916 885	7 435	233 864	2 009 745
14 251	196 105	99 745	15 090	—	325 192	4 549 141	18 304	326 183	4 460 662
2 887	15 121	46 027	11 691	—	75 726	791 548	2 670	76 037	777 683
14 482	84 631	136 108	13 040	—	248 261	3 071 444	13 248	249 490	2 977 035
6 031	142 181	51 536	—	—	199 748	2 854 480	10 807	204 176	2 809 094
2 326	9 796	19 090	—	—	31 212	404 102	1 761	31 800	396 744
3 401	40 600	31 498	25 004	—	100 502	1 185 797	5 128	99 601	1 149 268
5 394	145 593	62 893	—	—	213 880	2 909 104	10 130	218 883	2 875 606
3 266	84 250	30 094	9 023	—	126 633	1 663 653	5 558	126 901	1 631 541
20 225	236 824	244 272	25 156	—	526 476	6 536 398	25 463	531 686	6 413 141
2 409	63 358	35 016	—	—	100 783	1 303 723	4 777	100 969	1 276 827
7 460	139 927	106 659	4 705	—	258 752	3 318 104	10 908	257 410	3 216 608

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2018 (SUITE)

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2018					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
93 053	NOISY-LE-SEC	6 512	5 421	109	1	—	12 043
93 055	PANTIN	7 603	5 432	183	1	—	13 219
93 057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	1 505	4 159	64	—	—	5 728
93 059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	2 677	3 270	49	—	—	5 996
93 061	LE PRE-SAINT-GERVAIS	2 053	1 731	49	—	—	3 833
93 062	LE RAINCY	757	3 075	42	—	—	3 874
93 063	ROMAINVILLE	2 881	3 844	89	2	—	6 816
93 064	ROSNY-SOUS-BOIS	5 107	4 412	100	2	—	9 621
93 066	SAINT-DENIS	9 411	7 290	163	3	—	16 867
93 070	SAINT-OUEN	5 673	5 098	144	1	—	10 916
93 071	SEVRAN	4 865	4 796	43	1	—	9 705
93 072	STAINS	5 268	3 718	74	—	—	9 060
93 073	TREMBLAY-EN-FRANCE	1 639	4 941	79	—	—	6 659
93 074	VAUJOURS	114	1 020	17	—	—	1 151
93 077	VILLEMOMBLE	2 814	5 116	75	—	—	8 005
93 078	VILLEPINTE	1 770	4 322	67	—	—	6 159
93 079	VILLETANEUSE	1 699	1 456	32	—	—	3 187
94 002	ALFORTVILLE	4 532	5 016	81	1	—	9 630
94 003	ARCUEIL	3 126	2 665	53	—	—	5 844
94 004	BOISSY-SAINT-LEGER	1 540	1 727	53	—	—	3 320
94 011	BONNEUIL-SUR-MARNE	2 237	1 963	43	1	—	4 244
94 015	BRY-SUR-MARNE	994	2 356	46	1	—	3 397
94 016	CACHAN	3 587	3 363	52	—	—	7 002
94 018	CHARENTON-LE-PONT	2 833	2 477	99	1	—	5 410
94 019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	1 969	1 845	41	2	—	3 857
94 021	CHEVILLY-LARUE	2 396	1 358	25	1	—	3 780
94 022	CHOISY-LE-ROI	4 592	4 829	75	1	—	9 497
94 028	CRETEIL	11 249	4 503	139	6	1	15 898
94 033	FONTENAY-SOUS-BOIS	4 550	6 557	95	1	—	11 203
94 034	FRESNES	3 497	1 810	41	1	—	5 349
94 037	GENTILLY	3 376	2 004	25	—	—	5 405
94 038	L'HAY-LES-ROSES	4 360	3 081	38	—	—	7 479
94 041	IVRY-SUR-SEINE	8 567	4 707	163	2	—	13 439
94 042	JOINVILLE-LE-PONT	1 752	2 677	53	—	—	4 482
94 043	LE KREMLIN-BICETRE	3 031	2 209	79	—	—	5 319
94 044	LIMEIL-BREVANNES	1 700	2 137	49	1	—	3 887
94 046	MAISONS-ALFORT	7 466	5 936	100	—	—	13 502
94 047	MANDRES-LES-ROSES	88	604	17	—	—	709
94 048	MAROLLES-EN-BRIE	DCP	236	4	—	—	*240
94 052	NOGENT-SUR-MARNE	2 386	4 083	140	—	—	6 609
94 054	ORLY	2 974	1 834	30	—	—	4 838
94 056	PERIGNY	19	363	2	—	—	384
94 058	LE PERREUX-SUR-MARNE	2 249	5 925	69	—	—	8 243
94 065	RUNGIS	487	672	55	—	—	1 214
94 067	SAINT-MANDE	1 951	2 647	87	—	—	4 685
94 068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	6 440	13 241	252	—	—	19 933
94 069	SAINT-MAURICE	625	1 279	26	1	—	1 931

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Le nombre de clients ainsi que les quantités acheminées ont été retranchées des DCP, conformément à la législation en vigueur - Décret n°2016-972 du 18 juillet 2016.

Consommations 2018 (MWh)						Recettes d'acheminement 2018 (en €)	Année 2017		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Consommation en MWh	RA** (€)
11 481	99 585	86 829	16 022	—	213 918	2 786 561	12 198	215 020	2 731 333
13 464	87 028	186 942	21 060	—	308 494	3 419 987	13 328	305 090	3 289 591
3 523	83 654	31 947	—	—	119 124	1 651 991	5 758	120 535	1 624 350
5 329	59 434	45 601	—	—	110 364	1 497 723	6 062	109 842	1 454 550
3 053	29 774	35 699	—	—	68 526	892 484	3 844	68 246	868 243
1 843	71 802	18 981	—	—	92 626	1 236 515	3 876	94 025	1 219 295
6 157	66 120	60 097	22 953	—	155 327	1 866 684	6 788	152 074	1 784 362
7 494	81 709	77 965	20 152	—	187 321	2 317 446	9 705	194 135	2 340 892
13 791	124 957	129 599	22 099	—	290 446	3 766 787	17 101	305 410	3 748 784
9 805	87 812	101 510	38 786	—	237 913	2 705 470	11 154	245 391	2 682 240
5 840	91 114	31 232	51 124	—	179 310	2 135 448	9 738	180 552	2 096 098
8 382	66 652	153 068	—	—	228 103	2 444 457	9 142	209 704	2 284 583
3 504	97 534	55 540	—	—	156 577	2 034 783	6 673	157 313	1 991 155
464	19 553	9 577	—	—	29 595	389 033	1 156	30 386	386 587
4 071	114 130	57 809	—	—	176 010	2 261 387	8 054	178 523	2 221 867
4 498	78 415	57 366	—	—	140 280	1 823 830	6 077	148 797	1 822 454
3 144	23 573	46 007	—	—	72 724	846 892	3 208	71 067	823 587
7 228	81 092	66 188	15 812	—	170 321	2 246 530	9 765	171 816	2 186 776
5 992	47 788	48 965	—	—	102 745	1 380 892	5 904	107 072	1 364 201
2 063	34 546	50 354	—	—	86 963	973 464	3 322	88 093	957 486
3 822	39 036	83 944	5 577	—	132 378	1 346 419	4 319	120 555	1 244 051
1 931	53 630	43 805	9 016	—	108 383	1 185 999	3 407	110 157	1 169 833
6 207	63 045	49 955	-	—	119 207	1 634 540	7 069	116 397	1 567 653
4 099	40 183	70 931	3 365	—	118 578	1 437 158	5 541	119 292	1 387 606
1 854	45 482	46 705	44 161	—	138 202	1 217 963	3 865	135 046	1 155 608
2 610	25 588	18 212	5 462	—	51 873	719 798	3 882	50 901	710 479
7 900	79 865	62 369	7 603	—	157 738	2 185 218	9 593	160 022	2 137 559
14 545	87 539	160 240	164 316	46 723	473 363	3 891 706	16 166	447 530	3 784 640
5 867	137 632	56 711	21 210	—	221 420	2 849 110	11 287	219 386	2 773 898
4 183	33 848	47 610	77 416	—	163 057	1 307 922	5 499	169 723	1 306 807
6 523	31 351	20 907	—	—	58 780	998 622	5 452	60 216	972 041
5 898	68 500	36 811	—	—	111 209	1 574 547	7 574	117 203	1 563 177
13 870	76 409	319 676	14 231	—	424 186	4 097 070	13 745	425 556	3 946 700
3 094	54 663	41 211	—	—	98 968	1 257 639	4 526	100 865	1 242 746
5 454	33 338	71 037	—	—	109 828	1 319 316	5 363	100 110	1 225 774
2 564	36 034	45 578	12 209	—	96 385	1 079 023	3 919	96 072	1 053 568
10 415	110 397	88 841	—	—	209 653	2 915 192	13 755	213 205	2 847 602
316	13 380	10 861	—	—	24 556	283 894	710	25 077	282 512
DCP	7 629	1 723	—	—	*9 352	111 074	*240	*9 497	109 500
3 550	82 473	86 132	—	—	172 154	2 040 437	6 643	172 758	2 005 476
3 357	37 314	59 428	—	—	100 099	1 137 487	4 942	97 617	1 103 112
DCP	7 264	783	—	—	*8 048	121 363	386	*8 765	123 437
4 096	123 412	44 741	—	—	172 249	2 344 830	8 272	173 610	2 305 134
939	14 211	53 699	—	—	68 849	609 881	1 228	71 015	612 496
2 567	52 693	61 057	—	—	116 318	1 370 602	4 797	117 416	1 350 603
9 051	318 587	137 640	—	—	465 277	5 961 972	20 172	473 285	5 888 977
1 476	21 105	16 802	16 237	—	55 619	589 694	1 959	57 966	604 009

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

NOMBRE DE CLIENTS ET QUANTITÉS ACHÉMINÉES À FIN 2018 (SUITE ET FIN)

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2018					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
94 073	THIAIS	3 412	2 319	81	—	—	5 812
94 076	VILLEJUIF	7 790	6 927	144	3	—	14 864
94 080	VINCENNES	4 390	5 697	154	1	—	10 242
94 081	VITRY-SUR-SEINE	12 004	9 741	123	2	—	21 870
95 014	ANDILLY	110	432	11	—	—	553
95 018	ARGENTEUIL	11 992	13 170	182	3	—	25 347
95 019	ARNOUVILLE	574	2 667	16	—	—	3 257
95 028	ATTAINVILLE	24	221	2	—	—	247
95 042	BAILLET-EN-FRANCE	31	464	4	—	—	499
95 056	BELLOY-EN-FRANCE	25	402	3	—	—	430
95 061	BETHEMONT-LA-FORET	DCP	84	—	—	—	*84
95 088	BONNEUIL-EN-FRANCE	32	168	9	—	—	209
95 091	BOUFFEMONT	250	779	7	1	—	1 037
95 151	CHAUVRY	DCP	77	—	—	—	*77
95 197	DEUIL-LA-BARRE	1 177	3 470	44	—	—	4 691
95 199	DOMONT	1 181	2 818	32	—	—	4 031
95 203	EAUBONNE	2 953	4 059	58	2	—	7 072
95 210	ENGHIEN-LES-BAINS	734	2 250	39	—	—	3 023
95 219	ERMONT	3 988	3 220	59	1	—	7 268
95 241	FONTENAY-EN-PARISIS	11	200	3	—	—	214
95 268	GARGES-LES-GONESSE	6 306	3 677	79	2	—	10 064
95 277	GONESSE	2 785	3 317	76	3	—	6 181
95 280	GOUSSAINVILLE	2 322	4 511	48	—	—	6 881
95 288	GROSLAY	345	1 592	10	—	—	1 947
95 351	LOUVRES	509	1 737	18	—	—	2 264
95 369	MARGENCY	81	412	11	—	—	504
95 409	MOISSELLES	28	260	3	1	—	292
95 426	MONTLIGNON	109	617	2	—	—	728
95 427	MONTMAGNY	1 061	1 333	27	—	—	2 421
95 428	MONTMORENCY	2 056	3 169	66	1	—	5 292
95 430	MONTSOULT	112	778	6	—	—	896
95 489	PISCOP	DCP	125	1	—	—	*126
95 509	PUISEUX-EN-FRANCE	65	937	3	—	—	1 005
95 527	ROISSY-EN-FRANCE	78	302	59	1	—	440
95 539	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	916	1 116	29	1	—	2 062
95 555	SAINT-GRATIEN	3 040	2 341	38	3	—	5 422
95 566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	45	370	4	—	—	419
95 582	SANNOIS	1 996	3 169	38	—	—	5 203
95 585	SARCELLES	10 366	4 070	76	—	—	14 512
95 598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	2 030	2 530	45	—	—	4 605
95 612	LE THILLAY	118	672	11	—	—	801
95 660	VILLAINES-SOUS-BOIS	DCP	153	—	—	—	*153
95 678	VILLIERS-ADAM	12	179	—	—	—	191
95 680	VILLIERS-LE-BEL	4 179	2 221	29	1	—	6 430
TOTAL Sigeif		574 862	616 508	13 355	177	5	1 204 907

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité

* Le nombre de clients ainsi que les quantités acheminées ont été retranchées des DCP, conformément à la législation en vigueur - Décret n°2016-972 du 18 juillet 2016.

Consommations 2018 (MWh)						Recettes d'acheminement 2018 (en €)	Année 2017		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Consommation en MWh	RA** (€)
3 506	46 409	75 754	—	—	125 669	1 447 045	5 887	132 822	1 455 328
15 343	110 340	106 505	30 996	—	263 185	3 512 998	14 959	276 399	3 480 055
6 498	107 930	91 891	7 660	—	213 977	2 727 287	10 495	212 895	2 666 206
17 297	162 891	107 692	8 034	—	295 914	4 423 859	22 123	303 168	4 336 558
305	11 299	7 720	—	—	19 325	218 631	553	18 259	206 947
22 544	238 230	190 475	28 641	—	479 891	6 172 463	25 509	499 744	6 105 554
1 333	55 629	7 503	—	—	64 466	943 859	3 279	64 987	926 926
DCP	4 608	2 825	—	—	*7 433	89 613	242	*8 276	91 939
223	11 425	2 750	—	—	14 398	185 624	501	DCP	180 462
DCP	8 276	1 069	—	—	*9 345	133 636	429	*9 926	137 088
DCP	2 082	—	—	—	*2 082	30 228	*87	*2 176	30 004
DCP	3 170	6 155	—	—	*9 324	96 682	211	*10 005	98 325
441	14 909	7 637	5 091	—	28 078	332 336	1 030	27 691	316 073
DCP	1 867	—	—	—	*1 867	26 429	*75	*1 865	26 840
2 168	67 337	26 449	—	—	95 954	1 332 097	4 725	96 675	1 305 965
2 775	53 029	24 401	—	—	80 206	1 119 401	4 032	81 108	1 096 515
5 789	84 274	52 400	20 727	—	163 190	1 970 763	7 105	164 372	1 932 261
1 800	55 972	24 401	—	—	82 173	1 019 970	3 058	84 106	1 015 661
7 448	65 035	63 665	44 711	—	180 860	1 891 363	7 315	179 165	1 885 833
DCP	4 165	1 500	—	—	*5 666	74 745	*200	*5 680	72 615
9 884	59 332	68 416	62 343	—	199 975	2 152 264	10 076	201 969	2 088 560
6 745	56 769	52 677	26 167	—	142 358	1 700 578	6 065	142 259	1 621 887
3 829	89 551	32 723	—	—	126 104	1 787 552	6 910	140 567	1 827 677
905	28 300	3 841	—	—	33 046	522 396	1 948	33 043	505 496
871	31 770	13 156	—	—	45 796	635 625	2 226	45 651	614 878
DCP	9 623	7 412	—	—	*17 036	193 882	505	*17 687	194 421
DCP	5 562	1 625	7 367	—	*7 187	132 962	292	*14 877	128 922
477	14 818	806	—	—	16 101	231 481	730	16 543	228 719
1 554	26 601	24 576	—	—	52 732	652 644	2 433	53 405	638 215
3 248	80 551	48 480	7 835	—	140 115	1 642 584	5 334	140 330	1 601 690
212	17 057	5 232	—	—	22 501	294 137	875	DCP	280 582
DCP	3 495	442	—	—	*3 936	50 339	*127	*3 870	49 394
242	16 140	1 076	—	—	17 457	282 204	1 005	DCP	276 870
238	8 541	62 909	10 293	—	81 982	568 977	441	79 833	550 538
1 157	27 041	22 210	6 469	—	56 876	628 245	2 080	57 458	617 332
5 260	47 911	33 575	19 152	—	105 898	1 346 307	5 461	107 313	1 301 556
DCP	6 044	3 586	—	—	*9 630	130 631	421	*10 223	131 383
3 512	65 993	30 545	—	—	100 049	1 368 190	5 235	100 487	1 337 915
22 005	65 458	60 077	—	—	147 540	2 546 098	14 633	151 444	2 497 798
3 946	56 730	43 314	—	—	103 990	1 297 528	4 662	105 922	1 283 227
259	15 314	6 059	—	—	21 632	274 576	807	DCP	267 383
DCP	3 593	—	—	—	*3 593	52 531	*159	*3 396	49 754
DCP	5 042	—	—	—	*5 042	67 810	192	*4 622	62 978
6 723	43 280	34 136	16 104	—	100 243	1 368 487	6 454	127 126	1 369 471
933 571	12 190 761	11 339 760	2 410 340	306 111	27 180 543	320 391 569	1 216 967	27 455 765	314 209 532

DCP : Données à caractère personnel

** RA : Recettes d'acheminement

INVENTAIRE DES CONDUITES MONTANTES 2018

LONGUEUR EN MÈTRES - MAILLE SIGEIF

MAILLE SIGEIF	Conduites montantes propriétés tiers			Conduites montantes en concession	Nombre total de conduites montantes
	Sous contrat	Hors contrat	TOTAL		
2016	36 327	13 097	49 424	46 136	95 560
2017	36 218	13 040	49 258	46 509	95 767
2018	35 374	14 118	49 492	52 575	102 067



**VANNE
ARRET GAZ**

Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de cursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)

Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

Sigeif

Directeur de publication : Jérôme Chamblin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel

Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)

Réalisé par IDIX - www.idix.fr

// Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, l'biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et d 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

**CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR**



GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511